



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

27^e séance plénière

Lundi 16 novembre 2020, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 127 de l'ordre du jour

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui dans le cadre d'un débat qui revêt à mes yeux une grande importance : les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Les efforts déployés jusqu'à présent par l'Assemblée et les travaux à venir façonneront et définiront l'avenir de l'Organisation, y compris sa légitimité et son efficacité.

Cette année, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont célébré les réalisations de l'ONU dans les trois piliers que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme (voir A/75/PV.3). Il n'existe pas d'autre organisation mondiale qui ait la légitimité, la puissance de rassemblement et le pouvoir normatif de l'ONU. Il n'existe pas d'autre organisation qui puisse façonner l'avenir de l'humanité comme l'ONU. Les exigences que nous imposons à l'Organisation sont considérables – elles concernent toute la planète.

Nous attendons de l'ONU qu'elle intervienne sur les questions les plus urgentes auxquelles l'humanité est confrontée aujourd'hui, des pandémies à la paix et à la sécurité, en passant par les changements climatiques et les urgences humanitaires. Compte tenu de l'ampleur inattendue des défis découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la réponse apportée par l'ONU, il ne fait aucun doute que la réforme est la seule option envisageable. L'ONU doit être adaptée à ses objectifs afin que nous puissions faire face aux problèmes, y compris aux crises, avec plus d'efficacité et de célérité.

Le Conseil de sécurité est le principal organe de l'ONU chargé de relever les défis en matière de paix et de sécurité, mais à maintes reprises, il s'est montré incapable de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les intérêts divergents de ses membres et le recours fréquent au veto ont entravé l'efficacité du Conseil de sécurité. Le Conseil n'a même pas pu apporter une réponse rapide et adéquate à certaines des crises humanitaires les plus urgentes.

Cette situation constitue un sérieux revers pour les principes fondateurs sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies et pour nos efforts communs en faveur de l'avènement d'un monde pacifique. S'il est vrai que l'ONU a besoin de réformes bien plus profondes, il est clair que la réforme du Conseil de sécurité représente un impératif incontournable, à la fois difficile et essentiel.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États Membres. Les États Membres ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le succès ou l'échec du Conseil de sécurité doit donc être attribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. En fin de compte, la réforme du Conseil repose sur les États Membres. Il s'agit d'un processus dirigé par les Membres. Leur engagement en faveur des négociations revêt une importance cruciale.

Toute réforme qui n'est pas dirigée par les États Membres a peu de chances de renforcer l'efficacité de l'Organisation et de ses piliers ou de produire les résultats escomptés. Une véritable réforme n'est possible que si nous mettons tout en œuvre pour obtenir l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres, voire l'unanimité ou la quasi-unanimité.

Dans sa décision 62/557, l'Assemblée générale a invité les États Membres à se concentrer sur cinq grandes questions : les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la taille d'un Conseil de sécurité élargi et les méthodes de travail du Conseil, ainsi que les relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Au fil des ans, nous avons été témoins d'une convergence de vues entre les États Membres sur certaines questions. Grâce à un dialogue franc et à une approche pragmatique, je pense que nous pouvons réaliser des progrès notables dans ce domaine, et les discussions que j'ai menées avec de nombreux États Membres me confortent dans cette idée. J'invite instamment les délégations à rechercher le consensus le plus large possible sur la réforme globale du Conseil de sécurité et à poursuivre leurs efforts pour aplanir les principales divergences qui existent entre les Membres.

Ce processus peut et doit représenter une occasion de remédier aux problèmes relatifs à la structure et au fonctionnement du Conseil. Il ne doit pas donner lieu à de nouveaux privilèges ou à de nouveaux problèmes. Je me réjouis à la perspective de cette session et des débats que nous y mènerons, dans le but de réduire les divergences de manière ouverte et transparente.

Je tiens à remercier chaleureusement S. E. M^{me} Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, d'avoir accepté la responsabilité de coprésider les négociations

intergouvernementales. La désignation des Coprésidentes, dès le début, permet d'entamer les consultations rapidement. J'exhorte les États Membres à continuer de chercher les moyens d'assurer le déroulement en toute sécurité de toutes les séances réglementaires de l'Assemblée générale, afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.

Mon équipe et moi-même apporterons notre appui aux Coprésidentes et aux États Membres tout au long de ce processus. Je suis également disposé à envisager, en coordination avec les Coprésidentes, l'organisation d'un dialogue informel sur le programme de travail relatif aux négociations intergouvernementales avant la fin de l'année. Je demande à tous les États Membres d'apporter leur appui aux Coprésidentes et de coopérer avec celles-ci, et de mener les discussions en toute bonne foi, sans perdre de vue notre objectif collectif, qui est de veiller à ce que nous disposions de l'ONU qu'il nous faut pour avoir l'avenir que nous voulons.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat important. Nous sommes convaincus que, grâce à votre leadership et à votre engagement à faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité, nous pourrions réaliser des progrès notables lors des négociations intergouvernementales à venir.

Le Groupe du consensus est disposé à vous appuyer et à travailler à vos côtés, et nous vous remercions d'avoir désigné, dès le début du processus, deux Coprésidentes extrêmement compétentes, qualifiées et expérimentées pour diriger les négociations intergouvernementales – l'Ambassadrice Joanna Wronecka et l'Ambassadrice Alya Al-Thani. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec elles en toute transparence et avec la bonne volonté de progresser. Nous estimons que dans le cadre de leurs nouvelles fonctions, elles permettront aux États Membres de se rapprocher de l'objectif commun d'un Conseil de sécurité réformé.

En tant que coordonnatrice du Groupe du consensus, je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Lana Nusseibeh pour l'excellent travail qu'elle a accompli en sa qualité de Coprésidente des négociations intergouvernementales ces trois dernières années.

Le Groupe du consensus attache beaucoup d'importance à la nécessité de faire avancer les négociations. Au début de l'année, la maladie à coronavirus (COVID-19) – un défi inattendu et sans précédent – a

gravement perturbé l'ensemble de nos travaux à l'ONU, y compris la précédente session des négociations intergouvernementales et son calendrier. Nous avons bien entamé le processus, avec deux réunions fructueuses, et nous nous réjouissons à la perspective de mener des discussions plus approfondies sur l'ensemble des groupes de questions et leurs liens mutuels, comme le prévoient les règles des négociations intergouvernementales. Malheureusement, cela s'est avéré impossible.

Nous sommes prêts à aborder les prochaines négociations intergouvernementales dans un esprit constructif, convaincus que nous pouvons nous appuyer sur les échanges fructueux menés en mars dernier au sujet de la représentation régionale et sur les avancées positives réalisées lors de la dernière session complète de négociations intergouvernementales.

Nous avons accompli des progrès sur de nombreuses questions qui ont été soulevées au cours des négociations, comme l'appui en faveur d'une représentation accrue au Conseil pour les pays en développement, l'Afrique, les petits États insulaires en développement et les petits États, ainsi que le renforcement des dispositions concernant l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et des échanges entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces progrès ont été dûment pris en compte dans la version révisée du document portant sur les éléments communs.

La Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), adoptée en septembre, constitue une nouvelle étape importante vers la réforme globale du Conseil de sécurité. Son appel à donner un nouveau souffle au processus devrait encourager tous les États Membres à participer aux discussions.

Il est indispensable de tenir compte de toutes les voix. L'inclusivité est essentielle. Pour le Groupe du consensus, donner un nouveau souffle signifie avant tout qu'il faut que les échanges menés dans le cadre des négociations intergouvernementales portent principalement sur des questions de fond. Nous savons tous quels sont les obstacles ; discutons-en ouvertement. Donner un nouveau souffle suppose de s'écouter attentivement les uns les autres et de se concentrer sur les ponts qui peuvent être jetés pour nous rapprocher, dans un véritable esprit de souplesse et de compromis. Donner un nouveau souffle ne signifie pas imposer des changements en ce qui concerne le cadre ou les procédures. Les négociations intergouvernementales constituent le seul processus et le seul cadre convenus par l'ensemble

des Membres qui sont susceptibles de déboucher sur une réforme consensuelle du Conseil de sécurité. Pour atteindre un tel objectif, l'ensemble des États Membres doivent aborder le processus de réforme du Conseil de sécurité en toute bonne foi et avec davantage de souplesse. Nous sommes tous prêts à demander quelque chose, mais si nous voulons véritablement réussir dans cette entreprise, nous devons être prêts à concéder quelque chose.

Le Groupe du consensus est désireux de le faire. Nous ne demandons rien pour nos membres à titre individuel. Nous n'aspérons pas à un statut de membre permanent. Nous œuvrons en faveur du bien commun – une réforme pour tous, une réforme du Conseil de sécurité qui profite à tous les États Membres et à l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nous sommes convaincus que notre idée de réforme sert les intérêts de l'ensemble des Membres. La proposition du Groupe du consensus profite à tout le monde. Personne n'est laissé pour compte ni de côté, et tout le monde bénéficie d'un meilleur accès au Conseil. Notre proposition est également celle qui est la plus détaillée et la plus pragmatique parmi celles qui ont été présentées, comme l'ont souligné à maintes reprises plusieurs États Membres appartenant à divers groupes régionaux.

Notre proposition est un témoignage de souplesse. Elle a été adaptée au fil des ans afin de prendre en considération la position de tous les groupes de négociation. Nous proposons de créer une nouvelle catégorie de sièges non permanents dotés d'un mandat plus long, avec la possibilité d'être immédiatement réélus. Cette proposition découle précisément de la perception que certains États Membres souhaitent légitimement contribuer davantage aux travaux du Conseil et disposer des moyens nécessaires pour le faire. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de sièges non permanents dotés d'un mandat de deux ans repose sur l'idée qu'un système de roulement plus équitable est nécessaire au sein du Conseil. Soixante-quatre États Membres n'ont jamais siégé au Conseil de sécurité, ce qui représente un tiers de l'ensemble des Membres. Il est plus que temps de garantir un meilleur accès à tout le monde.

Si notre proposition était approuvée, le Conseil de sécurité serait alors composé de 26 membres. Les neuf sièges non permanents assortis d'un long mandat seraient répartis entre les groupes régionaux comme suit : trois pour l'Afrique, trois pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, deux pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et un pour le Groupe

des États d'Europe occidentale et autres États. L'un des deux sièges non permanents supplémentaires dotés d'un mandat de deux ans serait attribué au Groupe des États d'Europe orientale et l'autre serait un siège tournant attribué aux petits États insulaires en développement et aux petits États. Cette répartition des sièges n'empêcherait pas les petits États insulaires en développement de se présenter au sein de leur groupe régional mais serait plutôt une autre possibilité qui leur serait offerte pour siéger au Conseil de sécurité.

Je voudrais souligner qu'une réforme fondée sur ce modèle permettrait d'accroître considérablement la représentation régionale. L'Afrique constituerait le groupe le plus important au sein du Conseil réformé, tandis que la région Asie-Pacifique connaîtrait la plus forte augmentation en termes de pourcentage. Le nombre d'États représentant l'Amérique latine et l'Europe orientale serait multiplié par deux. La répartition que nous proposons permettrait également aux groupements interrégionaux tels que le Groupe des États arabes de bénéficier d'une représentation plus forte et plus stable.

Un Conseil de sécurité réformé jouirait d'une légitimité accrue tant aux yeux des États Membres qu'à ceux des citoyens du monde. Son autorité en serait renforcée et il serait plus apte à faire face aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis mondiaux. Par conséquent, cette initiative contribuerait également à promouvoir les valeurs traditionnelles du multilatéralisme. Un Conseil de sécurité réformé qui concrétiserait cette aspiration serait plus transparent, plus représentatif, plus responsable, plus démocratique et plus efficace.

Un Conseil plus transparent signifie que les décisions sont prises non pas par quelques-uns mais bien par l'ensemble des membres du Conseil de sécurité de manière globale, transparente et inclusive.

Un Conseil plus représentatif implique d'aller au-delà d'une simple augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité et de donner à tous les États Membres la possibilité de siéger périodiquement en son sein, afin que toutes les régions et toutes les voix soient entendues, y compris celles des petits pays insulaires et plus vulnérables.

Un Conseil plus responsable signifie que chaque nouveau membre du Conseil de sécurité réformé devra rendre des comptes à l'ensemble des Membres. Cela

signifie également limiter le nombre d'États disposant de sièges permanents, tout en réduisant certaines de leurs prérogatives, comme le recours au droit de veto.

Un Conseil plus démocratique signifie simplement que chaque nouveau membre du Conseil de sécurité réformé doit être élu.

Un Conseil plus efficace est synonyme d'un Conseil plus légitime – qui jouit de plus de crédibilité auprès de tous les États Membres parce qu'il est transparent, représentatif, responsable et démocratique, et dont les décisions sont pleinement respectées et mises en œuvre, lui permettant ainsi de mieux s'acquitter de son mandat.

Dans la perspective des prochaines négociations intergouvernementales, nous réaffirmons notre volonté de participer à des discussions constructives, en gardant à l'esprit que le consensus sur la réforme du Conseil de sécurité ne saurait être obtenu par des raccourcis procéduriers. C'est l'un des principaux enseignements que nous avons tirés au fil des ans. Le processus de réforme ne réussira que sous la forme d'un amendement de la Charte des Nations Unies que chaque État Membre de l'ONU, y compris les cinq membres permanents, peut approuver et ratifier.

Pour y parvenir, nous estimons qu'il est primordial d'aider les Coprésidentes à établir un programme de travail clair, pour faire en sorte que lorsque les négociations intergouvernementales débiteront, toute l'attention se porte sur les questions de fond et non sur les questions de procédure. Cela signifie qu'il nous faudra convenir au préalable d'un nombre prédéfini de réunions, d'un calendrier de négociations intergouvernementales et des sujets à débattre à chaque séance.

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'ici, tous les États Membres sont égaux. Par conséquent, une réforme qui sert uniquement les intérêts de quelques-uns ne saurait être une solution pour l'ensemble des Membres. Le Groupe du consensus est prêt à coopérer avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les nouvelles Coprésidentes des négociations intergouvernementales et l'ensemble des Membres pour faire avancer sérieusement ce processus.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Quatre – l'Allemagne, l'Inde, le Japon et mon pays, le Brésil. C'est un plaisir d'être de nouveau dans la salle de l'Assemblée

générale pour échanger des vues sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, la présente session sera couronnée de succès.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir désigné les Ambassadrices Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Votre décision de nommer les Coprésidentes à un stade précoce de la session est un signe positif qui, nous l'espérons, se traduira par la reprise immédiate des séances, sous le format qui sera jugé sûr et adapté aux circonstances actuelles, ainsi que par un dialogue sincère et des négociations efficaces.

Dans votre lettre du 30 octobre, vous avez encouragé les États Membres à envisager d'augmenter le nombre de séances et vous nous avez rappelé que l'Assemblée générale devait être prête à se réunir en toute circonstance. Nous réitérons ces deux appels, notamment après la déception que nous avons éprouvée lors de la session précédente, quand nos discussions ont été interrompues après seulement deux séances. Nous comptons sur les compétences des cofacilitatrices et sur leur créativité. Nous ne pouvons pas permettre à la pandémie de coronavirus (COVID-19) d'interrompre le processus de négociations intergouvernementales. Nous sommes disposés à tenir des séances en présentiel ou virtuelles ou à participer à une procédure écrite à tout moment. Nous nous en remettons à vous, Monsieur le Président, pour guider les négociations intergouvernementales en vue d'obtenir des résultats concrets.

Le Groupe des Quatre est convaincu que les Coprésidentes sauront guider les États Membres pour donner un nouveau souffle au processus de réforme du Conseil de sécurité, conformément à l'engagement pris par tous les chefs d'État et de gouvernement le 21 septembre, et veilleront à ce que les négociations intergouvernementales s'acquittent enfin de leur mandat initial, en vertu duquel de véritables négociations fondées sur un texte doivent ouvrir la voie à une réforme du Conseil de sécurité dans les meilleurs délais, comme cela a été demandé pour la première fois il y a plus de 15 ans. Nous tenons à assurer l'Assemblée et les Coprésidentes de notre plein appui dans cette entreprise.

La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale il y a plus de 40 ans, en 1979. Il est

regrettable que les travaux intergouvernementaux sur cette question n'aient pas abouti à des résultats significatifs après quatre décennies. De ce fait, le Conseil ne reflète toujours pas le paysage géopolitique actuel. En revanche, de nombreuses autres grandes institutions internationales ont consenti des efforts pour évoluer et s'adapter. Rien ne justifie que le Conseil de sécurité reste en marge de ce processus.

Il convient également de rappeler que lors du débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, plus de 60 chefs d'État et de gouvernement ont insisté sur le fait que la réforme du Conseil de sécurité devait constituer l'une des grandes priorités de cette session, confirmant ainsi la pertinence et l'urgence de cette question, et ce, malgré l'absence de résultats tangibles ces dernières années.

Plus la réforme du Conseil de sécurité tarde à se concrétiser, plus le déficit de représentativité se creuse – un préalable incontournable à sa légitimité et à son efficacité. Il est plus que jamais temps de faire en sorte que le Conseil soit en harmonie avec la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir agir au nom de l'ensemble des Membres, ce qui ne sera pas possible si les acteurs concernés ne sont pas en mesure de contribuer véritablement à ses délibérations et à ses décisions et de l'aider à relever les défis toujours plus nombreux et complexes auxquels il est confronté aujourd'hui. Le Conseil perd peu à peu sa crédibilité, son autorité et sa légitimité. La seule façon d'y remédier est de le réformer.

De nombreux enseignements peuvent être tirés de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. La pandémie de COVID-19 a bouleversé notre calendrier et changé notre façon de travailler. Néanmoins, la plupart des organes de l'ONU ont réussi à s'adapter à ce nouveau contexte et à poursuivre leurs délibérations, y compris sur des questions entièrement nouvelles, telles que les négociations sur les résolutions relatives à la COVID-19 – elles-mêmes très complexes, mais qui ont fait l'objet d'un accord en quelques semaines et non en quelques décennies. L'Assemblée générale a montré au monde qu'elle peut s'acquitter de ses fonctions. Elle a continué à fonctionner. Malheureusement, il n'en a pas été de même pour les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Il est difficile d'admettre que notre dernière séance sur les négociations intergouvernementales remonte à début mars, soit à plus de huit mois. Nous avons permis que les négociations intergouvernementales restent au

point mort pendant des mois, pendant que le reste de la famille des Nations Unies s'employait activement à relever les nombreux défis auxquels le monde et l'ONU étaient confrontés. Cette perturbation de nos activités dans le cadre des négociations intergouvernementales est survenue alors que nos discussions semblaient prendre de l'ampleur. Je voudrais rappeler deux grandes questions qui étaient au centre de nos débats.

Premièrement, la Position commune africaine, telle qu'elle est énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, bénéficie d'un soutien sans équivoque et croissant de la part de la majorité des États Membres, y compris le Groupe des Quatre. Il est regrettable que ce large appui en faveur de la Position commune africaine n'ait pas été dûment reflété dans la décision de reconduction adoptée à la dernière session (décision 74/569).

Deuxièmement, un certain nombre d'États Membres ont exprimé leurs préoccupations quant à l'absence d'ouverture et de transparence des négociations intergouvernementales, soulignant la nécessité d'améliorer les méthodes de travail et de définir un règlement intérieur applicable au processus. Cette demande n'a pas non plus été dûment prise en considération dans la décision de reconduction.

Ne pas reconnaître ces signes progressifs de progrès représente un risque pour les négociations intergouvernementales elles-mêmes. Cela montre que les négociations intergouvernementales sont utilisées non pas pour mener de véritables négociations, mais pour faire obstacle à des résultats concrets. L'objectif même de leur création il y a 12 ans – le lancement de véritables négociations – est vidé de sa substance par le manque d'activité, l'absence de texte de négociation et la réticence de certains à participer véritablement à des négociations de fond.

Compte tenu de ces revers, les négociations intergouvernementales doivent évoluer, rapidement. Nous n'avons eu de cesse d'appeler à un texte consolidé et à de nouvelles méthodes de travail pour garantir un processus ouvert, inclusif et transparent, avec la diffusion des séances sur Internet, des compte-rendus et l'application du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Certains soutiennent que les négociations intergouvernementales sont un processus informel, mais cela ne signifie pas que nous devons agir dans l'ombre, en perdant le fil des discussions que nous menons ici année après année. « Informel » et « anodin » ne sont pas synonymes.

Le risque est que les négociations intergouvernementales soient perçues comme un écran de fumée opportun destiné à bloquer toute réforme efficace du Conseil de sécurité, ce qui amènerait les pays et les groupes favorables à la réforme à chercher des solutions de remplacement légitimes dans d'autres sphères, notamment les séances plénières de l'Assemblée générale. Un texte unique consolidé, de préférence avec attribution, est le seul moyen de briser le cycle de répétition des positions bien connues qui a caractérisé le processus de négociations intergouvernementales ces dernières années. C'est également le meilleur moyen de recenser les convergences et de promouvoir une approche donnant-donnant qui pourrait, en fin de compte, déboucher sur des propositions bénéficiant d'un large appui des États Membres.

Comme chacun le sait, d'autres négociations à l'ONU se déroulent exactement de cette manière, en partant d'un projet de texte et en évoluant progressivement vers un texte final. Étant donné que nous n'avons tenu que deux séances lors de la dernière session, nous devons rattraper le temps perdu. Nous devons donc entamer les négociations intergouvernementales dans le prolongement direct de la session précédente avant la fin de l'année, tirer pleinement parti du calendrier de l'Assemblée générale et tenir autant de réunions que nécessaire pour parvenir à un résultat acceptable. Nous sommes prêts à commencer dès maintenant.

La position du Groupe des Quatre quant au fond de la réforme est bien connue. Nous souscrivons à la nécessité d'une réforme globale du Conseil de sécurité, prévoyant l'augmentation du nombre de sièges dans les deux catégories de membres, une représentation régionale équitable, des méthodes de travail plus transparentes et plus inclusives ainsi que le renforcement des relations avec les autres organes de l'ONU, y compris l'Assemblée générale. Nous avons également exprimé clairement notre soutien à la Position commune africaine. Nous sommes conscients que d'autres États Membres ont des propositions différentes et des positions divergentes sur la manière de réformer le Conseil de sécurité, mais nous sommes convaincus que pratiquement tout le monde convient que le Conseil de sécurité a grand besoin d'être réformé.

C'est la raison pour laquelle les négociations intergouvernementales ont été instituées à l'origine : pour nous permettre de nous asseoir et de discuter de la manière de rapprocher nos positions. Il n'a jamais été question de parvenir à un consensus avant d'entamer

les négociations. Il ne saurait en être ainsi, car cela reviendrait à essayer de lancer le processus en partant de la fin. Tout accord sur des questions litigieuses ne peut émerger qu'à l'issue de négociations approfondies fondées sur un texte. Il est temps d'agir.

Le Groupe des Quatre tient à assurer l'Assemblée et les Coprésidentes de sa volonté de collaborer en vue de mettre en place un processus axé sur les résultats, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Le respect de l'objectif et du mandat fixés à l'origine pour les négociations intergouvernementales est le seul moyen de garantir l'appropriation de ce processus par l'ensemble des États Membres et de le préserver en tant que cadre adéquat pour nos efforts. À cet égard et en fonction des résultats de nos travaux, le Groupe des Quatre se réserve également le droit de revenir sur ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale au cours de la présente session.

M^{me} Riley (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Tout d'abord, la CARICOM saisit cette occasion pour remercier les Représentantes permanentes de la Pologne et des Émirats arabes unis pour la manière remarquable dont elles ont dirigé les négociations intergouvernementales au cours de la soixante-quatorzième session. Nous sommes heureux de retrouver l'Ambassadrice Wronecka dans ses fonctions de coprésidente. Nous pensons que cela permettra de garantir la continuité des négociations intergouvernementales. Nous sommes également heureux d'accueillir l'Ambassadrice Al-Thani en tant que nouvelle coprésidente des négociations intergouvernementales. La CARICOM continuera de participer aux négociations intergouvernementales sous la direction des deux coprésidentes, et nous les assurons de notre plein appui dans l'exécution de leur mandat.

Monsieur le Président, la CARICOM vous remercie d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui afin de donner aux États Membres l'occasion de débattre de la question importante et de longue date que constitue la réforme du Conseil de sécurité. La CARICOM espère que, tandis que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies au cours de cette session, nous œuvrerons également de concert pour réaliser des progrès notables sur la question de la réforme.

Nos travaux consacrés à la réforme du Conseil de sécurité ont été brusquement interrompus lors de la soixante-quatorzième session en raison des restrictions engendrées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Bien que celles-ci nous aient contraints à adapter nos méthodes de travail, nous sommes parvenus à veiller à ce que l'action de l'ONU se poursuive. À ce propos, la CARICOM espère que cette session sera marquée par de riches échanges, et elle est disposée à participer activement aux négociations intergouvernementales.

Lorsque nous réfléchissons aux années passées à débattre de la question de la réforme du Conseil de sécurité, force est de constater que chaque session qui s'achève sans atteindre aucun des objectifs prévus dans le processus de réforme nous rappelle brutalement que les déséquilibres qui existent au sein du Conseil continueront à se perpétuer si le statu quo actuel est maintenu. Ces déséquilibres entraînent l'exclusion de régions entières – en particulier l'Afrique et ma propre région, l'Amérique latine et les Caraïbes – de la catégorie des membres permanents.

La perpétuation de ces déséquilibres a pour conséquence que près de 50 % des membres actuels de l'ONU restent exclus de la composition permanente de l'un de ses organes principaux. Cela signifie aussi que la composition du Conseil de sécurité n'a pas évolué en fonction de la composition de l'Organisation, ce qui suscite des inquiétudes quant à sa représentativité.

En effet, lorsque l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité en 1993, cette décision se fondait sur la reconnaissance de la nécessité de

« réexaminer la question du nombre des membres du Conseil de sécurité et les questions connexes à la lumière de l'augmentation considérable du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement des pays en développement, ainsi que de l'évolution des relations internationales ».
(résolution 48/26, cinquième alinéa du préambule)

La perpétuation du statu quo signifie aussi que les travaux du Conseil de sécurité continuent de se priver des avantages apportés par des points de vue et des expériences de poids.

Comme l'Assemblée le sait, la CARICOM plaide en faveur d'une présence garantie des petits États insulaires en développement au Conseil. Nous pensons que, compte tenu de son expérience unique, ce groupe d'États Membres peut grandement contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, l'absence continue de progrès en matière de réforme n'a toujours pas permis à la CARICOM d'atteindre l'objectif souhaité.

Monsieur le Président, la CARICOM a accueilli avec une grande satisfaction le discours que vous avez prononcé devant l'Assemblée générale lors de l'inauguration de sa soixante-quinzième session le 15 septembre (voir A/75/PV.1), dans lequel vous vous êtes engagé à œuvrer avec les membres pour mener à bien le mandat relatif à la réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons que l'exécution de ce mandat passe essentiellement par la reconnaissance du fait que le Conseil de sécurité doit s'adapter aux nouvelles réalités politiques. L'affirmation de la valeur du multilatéralisme et de la participation équitable à la prise de décisions nécessite une restructuration du Conseil de sécurité, de manière à promouvoir une participation équitable aux questions ayant trait à la paix et à la sécurité dont le Conseil est saisi.

Alors que nous approchons de l'ouverture des négociations intergouvernementales au cours de la présente session, la CARICOM saisit cette occasion pour faire part de ses attentes en ce qui concerne l'avenir.

Premièrement, nous espérons qu'il y aura continuité et que nous ferons fond sur ce qui a déjà été accompli. Nous estimons que le document intitulé « Version révisée des éléments communs et questions à examiner plus avant » devrait constituer l'une des principales bases de nos travaux au cours de la présente session. Bien que le document reflète nombre des points de vue exprimés sur les cinq piliers de la négociation, il nous paraît encore possible d'en préciser le contenu. La CARICOM insiste sur la nécessité de répondre aux souhaits exprimés par les membres et, dans un esprit de transparence, d'éviter d'exclure des idées dans toute révision future du document.

Deuxièmement, la CARICOM souligne qu'il importe de respecter les points de vue de chaque État Membre. La réforme du Conseil de sécurité est une question particulièrement délicate, et il existe de nombreuses positions divergentes sur le processus et le contenu de la réforme. Toutefois, la CARICOM estime qu'en tant qu'États souverains, chacun d'entre nous peut

contribuer de manière constructive au dialogue sur la réforme du Conseil de sécurité. Il convient de promouvoir une participation maximale afin de renforcer la légitimité du processus.

Enfin, troisièmement, la CARICOM espère que les réunions de cette année permettront de déboucher sur des résultats concrets et pragmatiques. Nous avons consacré de nombreuses années à préciser nos positions, et la CARICOM espère que nous serons en mesure, dans les mois à venir, d'aller plus loin.

Pour conclure, la CARICOM vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat et vous assure de son engagement total en faveur d'une réforme rapide et urgente du Conseil de sécurité.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cet important débat.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques – la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, le Danemark.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre gratitude à l'Ambassadrice de Pologne, M^{me} Wronecka, et à l'Ambassadrice des Émirats arabes unis, M^{me} Nusseibeh, pour avoir dirigé la précédente session de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité dans un contexte très difficile. Nous félicitons l'Ambassadrice de l'État du Qatar, M^{me} Al-Thani, qui assumera la nouvelle coprésidence avec l'Ambassadrice de Pologne, M^{me} Wronecka. Nous nous réjouissons de reprendre les négociations intergouvernementales au cours de la présente session.

La prochaine session de négociations intergouvernementales arrive à un moment important, alors que le monde fait face à de nouvelles vagues de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie a mis à l'épreuve la capacité de nos institutions multilatérales à agir rapidement et collectivement en temps de crise et d'urgence. La crise a montré l'importance que revêt un Conseil de sécurité efficace et mieux à même de relever les défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain.

Nous devons faire face, collectivement, aux conséquences de la pandémie sur le plan de la sécurité, lesquelles risquent d'exacerber les conflits, les dissensions et les inégalités dans le monde entier. Nous en avons été témoins : les plus vulnérables sont souvent les plus durement touchés – les civils dans les pays ravagés

par la guerre, les réfugiés et les autres personnes déplacées du fait de conflits violents. Nous sommes également conscients du fait que la pandémie de COVID-19 est une source potentielle de conflit qui doit être atténuée.

Afin de relever efficacement les défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain, les pays nordiques aspirent à un Conseil de sécurité plus transparent, plus efficace, plus responsable et plus représentatif, capable d'appuyer une réponse cohérente de l'Organisation des Nations Unies – une réponse qui tienne compte des réalités mondiales actuelles.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies représente une occasion unique en son genre de lancer et de consolider la réforme du système des Nations Unies, non seulement parce que le monde attend de l'ONU qu'elle produise des résultats, mais aussi parce que nous devons maintenir la dynamique de la réforme de l'Organisation, y compris du Conseil de sécurité. De nombreuses délégations ont insisté sur ce point dans le cadre de la précédente session de négociations intergouvernementales et l'ont réaffirmé dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle les États Membres se sont engagés à « donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité » (*résolution 75/1, par. 14*).

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit en mesure d'agir pour « nous, les peuples », ainsi que le prescrit la Charte des Nations Unies, dès à présent et bien au-delà du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. À cet égard, le moment est peut-être venu de mener une réflexion sur les méthodes de travail des négociations intergouvernementales et de les repenser, afin de considérer les avantages et les nouvelles possibilités qui s'offrent à nous pour tirer parti des progrès réalisés dans les négociations intergouvernementales et des efforts déployés pour accroître la transparence.

Nous nous félicitons de ce que le document-cadre de 2015 et la version révisée des éléments communs forment la base des travaux que nous menons actuellement dans le cadre des sessions de négociations intergouvernementales. Cependant, nous renouvelons notre appel en faveur de la tenue de discussions davantage axées sur le fond, qui, selon nous, seraient mieux exploitées dans le cadre de négociations fondées sur des textes. Les pays nordiques y voient une condition essentielle pour réaliser des progrès.

Nous nous félicitons également de la lettre datée du 29 juillet adressée par les coprésidentes des négociations intergouvernementales lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, qui fait le point sur les discussions que nous avons été en mesure de mener avant que la COVID-19 ne vienne interrompre nos réunions en présentiel, et nous nous réjouissons que ces travaux aient été reportés à la soixante-quinzième session.

Le monde a changé depuis le précédent élargissement du Conseil de sécurité en 1965. Le Conseil n'est plus le reflet du monde qu'il est censé représenter. Les pays nordiques soutiennent les efforts déployés actuellement pour améliorer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil de sécurité dans sa forme actuelle. Ils plaident en faveur d'un élargissement équilibré du Conseil de sécurité pour toutes les régions, y compris une représentation accrue des pays en développement et de plus grandes possibilités pour les petits États de siéger en tant que membres élus. Dans la perspective d'un Conseil représentatif, il est essentiel de veiller à ce que l'Afrique occupe la place qui lui revient au sein de celui-ci en augmentant le nombre de sièges permanents et non permanents.

Il est évident que la réforme du Conseil doit aussi nous amener à examiner attentivement les conséquences du recours au veto. Le pouvoir de veto dont jouissent les membres permanents a limité le champ d'action du Conseil et l'a empêché de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte. Le recours au droit de veto devrait donc s'accompagner d'une responsabilité et d'une transparence accrues.

Le recours au veto dans des situations d'atrocités de masse, en particulier, n'est pas conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Les pays nordiques exhortent donc tous les États Membres à adhérer au Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi qu'à la déclaration politique sur la suspension du droit de veto en cas d'atrocités de masse, initiée par la France et le Mexique.

Les pays nordiques demeurent attachés à la réforme et au renforcement de l'Organisation des Nations Unies, et nous continuerons à réaffirmer notre ferme volonté de prendre des mesures concrètes en faveur d'un Conseil de sécurité réformé qui soit plus responsable, plus cohérent, plus transparent et plus représentatif. Nous sommes disposés à nouer un dialogue constructif au cours de la présente session et à

soutenir les coprésidentes dans la voie que nous suivons ensemble pour poursuivre les progrès dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

M^{me} DeShong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe L.69 – un groupe diversifié de pays en développement favorables à la réforme, qui soutiennent la justice, la souveraineté et l'équité dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité, tant pour ce qui est du processus que pour les résultats attendus.

Je tiens tout d'abord à saluer la convocation de cette séance, qui arrive à point nommé. Malgré l'interruption des négociations intergouvernementales lors de la soixante-quatorzième session, le Groupe L.69 se félicite de la promesse énoncée dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), adoptée par nos dirigeants au début de cette année et qui engage les États Membres à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous comptons également sur vous, Monsieur le Président, en tant que soixante-quinzième Président de l'Assemblée générale, pour nous montrer la voie à suivre afin de concrétiser cet engagement.

Nous nous associons aux autres délégations qui se réjouissent de la nomination rapide des coprésidentes des négociations intergouvernementales, et adressons nos félicitations à S.E.M^{me} Joanna Wroniecka et à S.E.M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentantes permanentes, respectivement, de la Pologne et de l'État du Qatar. Le Groupe L.69 entend les soutenir dans leurs travaux et espère que, sous leur direction, la présente session débouchera sur des mesures décisives et des avancées.

De toute évidence, les yeux du monde entier sont plus que jamais rivés sur l'Organisation des Nations Unies. En période de crise, nous nous retrouvons jugés et souvent considérés comme défaillants. Il est dès lors impératif que nous n'érodions pas davantage la confiance dans cette institution et que nous nous montrions à la hauteur de la responsabilité qui nous a été confiée lorsque nos dirigeants ont lancé l'appel en faveur d'une réforme rapide et globale, dont ils ont récemment réaffirmé la nécessité.

Selon le Groupe L.69, l'objectif de la réforme ne pourra être atteint que si le processus en cours depuis plus de dix ans est considérablement amélioré. Nous

aimerions formuler les recommandations suivantes à cet égard.

Premièrement, nous nous félicitons de la volonté, exprimée dans la lettre du 30 octobre du Président de l'Assemblée générale, d'entamer les négociations intergouvernementales au début de 2021. En tirant davantage parti du calendrier, nous pourrions exploiter plus efficacement le temps qui nous est imparti et promouvoir un dialogue plus fructueux.

Par ailleurs, les séances de la session devraient tenir pleinement compte des progrès concrets réalisés lors des deux séances tenues au début de 2020, ce qui nous permettra de tirer parti des avancées réalisées lors de la soixante-quatorzième session, en particulier du soutien massif exprimé en faveur de la Position commune africaine, telle qu'elle a été adoptée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Deuxièmement, au cours de la session précédente, de nombreux membres ont convenu de la nécessité d'appliquer le Règlement intérieur de l'Assemblée générale au processus de négociations intergouvernementales. Il a également été convenu, dans une large mesure, que la tenue de registres et la diffusion des séances sur le Web contribueraient à renforcer l'ouverture, l'inclusivité et la transparence du processus de négociations intergouvernementales. Sans le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les négociations intergouvernementales sont inévitablement réduites à un simple forum de discussion, et ne peuvent avancer sous la forme d'un véritable processus de négociation.

Enfin, et c'est le plus important, un accord doit se dégager sur un texte unique qui puisse servir de base aux négociations. Pour y parvenir, nous pourrions, par exemple, procéder à une mise à jour, après chaque séance, de la version révisée des éléments communs et questions à examiner plus avant, et y intégrer les positions respectives des États Membres. Il s'agit d'un élément capital pour la crédibilité du processus de négociations intergouvernementales.

Enfin, nous devons rappeler que lors de la fondation de l'ONU après la guerre et de la création du Conseil de sécurité en tant que l'une des institutions les plus puissantes dans le domaine des relations internationales, un élément essentiel de la discussion, comme en témoignent les conversations de Dumbarton Oaks, était que ce pouvoir serait étayé par une autorité légitime destinée à maintenir la paix et la sécurité internationales.

En cette année marquée par des bouleversements remarquables, la légitimité du Conseil tombe aujourd'hui dans le discrédit. Face à des défis sans précédent, nous sommes appelés à faire montre d'un esprit de compromis et à œuvrer de concert pour le bien commun. Le Groupe L.69 espère que cet esprit pourra être mis à profit et exploité pour préserver le multilatéralisme, qui repose avant tout sur la protection des processus multilatéraux. Nous devons tracer une nouvelle voie d'action progressive qui rejette le statu quo. Ce n'est que de cette manière que nous parviendrons à opérer nos propres changements décisifs en vue de l'avenir meilleur que nous voulons.

L'Assemblée bénéficie à cet égard du soutien inconditionnel du Groupe L.69, et nous entendons donner aux coprésidentes les moyens de mener à bien une session fructueuse, à la hauteur de ce tournant dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je souhaite tout d'abord vous faire savoir, Monsieur le Président, que le Groupe des États arabes soutient les efforts que vous déployez pour diriger les travaux de l'Assemblée générale au cours de la présente session, en particulier dans le cadre de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité, qui revêtent une importance particulière pour tous les États Membres de l'ONU, y compris les membres du Groupe des États arabes.

Je tiens également à féliciter S. E. l'Ambassadrice Alya Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et S. E. l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, d'avoir été nommées coprésidentes des négociations intergouvernementales pour la présente session. Je leur souhaite beaucoup de succès. Je remercie aussi chaleureusement S. E. l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, pour les efforts louables qu'elle a consentis à la présidence des négociations intergouvernementales au cours de la session précédente.

Au vu de la situation mondiale difficile provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont les répercussions se sont fait sentir dans tous les aspects de la vie, il est devenu évident que le multilatéralisme international nécessite une réforme véritable et globale afin de renforcer la coopération entre les États face à des défis communs qui touchent chacun d'entre

nous sans discrimination. L'ensemble de l'humanité se retrouve aujourd'hui dans la même tranchée face à un ennemi commun.

À cet égard, la question de la réforme du Conseil de sécurité et de la représentation équitable en son sein constitue l'un des piliers fondamentaux de la réforme globale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes donc plus résolus et déterminés que jamais à intensifier nos efforts pour parvenir à une réforme de fond et globale du Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies, afin qu'il devienne plus compétent et plus efficace pour relever les défis dans un cadre plus représentatif, transparent, impartial et crédible.

Dès lors, le Groupe des États arabes réaffirme que le processus de négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale est la seule instance permettant de parvenir à un accord sur l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision 62/557, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus et qui définit la base pratique du processus de négociations. Le Groupe des États arabes souligne également l'interdépendance des cinq questions clés des négociations et leurs éléments communs, qui doivent être traités de manière à préserver leur interdépendance et à concrétiser la réforme globale du Conseil.

Comme nous l'avons déjà souligné, la position des États membres de la Ligue des États arabes concernant la réforme du Conseil de sécurité est d'exiger une représentation arabe permanente, dotée de toutes les prérogatives juridiques qui accompagnent les sièges permanents, dans le cas où un élargissement futur du Conseil de sécurité se concrétiserait. En outre, la représentation équitable passe par une représentation arabe proportionnelle dans la catégorie des membres non permanents d'un Conseil de sécurité élargi.

La réforme du Conseil de sécurité se heurte à de nombreux défis, s'agissant notamment du droit de veto. Le recours fréquent et arbitraire au droit de veto a contribué à saper la crédibilité du processus de prise de décisions du Conseil de sécurité et, dans certains cas, a rendu le Conseil incapable d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures qui s'imposent pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est regrettable que la grande majorité des recours au droit de veto, en particulier ces 30 dernières années, aient porté sur des questions relatives à la région arabe.

L'objectif premier et global de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité est de veiller à ce que tous les groupes géographiques et régionaux soient représentés de manière équitable et adéquate au sein d'un Conseil élargi. Dans ce contexte, je tiens à souligner que, compte tenu de son caractère politique, culturel et patrimonial, le Groupe des États arabes mérite d'être représenté en tant que groupe autonome au sein d'un Conseil élargi.

Le Groupe des États arabes représente près de 350 millions de personnes originaires de 22 pays, soit environ 12% des Membres de l'ONU. En outre, une grande partie des travaux du Conseil de sécurité et nombre des questions inscrites à son ordre du jour ont trait à la région arabe. C'est la raison pour laquelle le Groupe des États arabes doit être représenté de manière proportionnée et équitable au sein d'un Conseil de sécurité élargi, afin de veiller à ce que le point de vue arabe y soit pris en considération, préservant ainsi la crédibilité de ses actions et la légitimité de ses décisions.

En ce qui concerne l'amélioration et le développement des méthodes de travail et des procédures du Conseil de sécurité, nous pensons qu'il est nécessaire d'accroître la transparence et l'efficacité de ses travaux, notamment en prenant en considération la nécessité de convenir d'un règlement intérieur permanent pour remplacer le règlement provisoire qui est en vigueur depuis plusieurs décennies. Il convient également d'envisager d'augmenter le nombre de réunions du Conseil de sécurité qui sont ouvertes à tous les membres.

En outre, les États concernés doivent se voir accorder un rôle dans le processus de prise de décisions du Conseil pour les questions qui les touchent, et les réunions doivent offrir la possibilité concrète aux États non membres du Conseil de participer aux discussions qui y ont lieu. Par ailleurs, le nombre de séances privées et de consultations informelles doit être réduit au minimum, de sorte que leur tenue devienne l'exception et non la règle. De plus, les résolutions et déclarations examinées par le Conseil doivent être rendues accessibles aux États concernés, lesquels doivent être consultés et autorisés à participer aux réunions qui les concernent, conformément à l'Article 31 de la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes demande aux organes subsidiaires et autres comités du Conseil de sécurité de fournir à l'ensemble des membres de l'Organisation des Nations Unies toutes les informations pertinentes

relatives à leurs activités. Nous rappelons également que le Conseil doit respecter strictement son mandat, tel qu'énoncé dans la Charte des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes réaffirme son soutien au maintien de l'unité de l'ensemble des membres et son opposition à toute tentative qui porterait atteinte à la crédibilité des négociations intergouvernementales par l'imposition de mesures ne faisant pas l'objet d'un consensus entre les États Membres. Les échéances susceptibles d'entraver une réforme véritable et globale ne doivent pas être fixées à la hâte.

Dans ce contexte, je tiens à souligner qu'il est important que tous les documents publiés dans le cadre du processus de négociations reflètent avec précision les vues de tous les États Membres et groupes, y compris celles du Groupe des États arabes, afin de garantir que les positions et propositions des États sont à la base des négociations, conformément à la décision 62/557, et, ainsi, de respecter le principe de l'appropriation des négociations intergouvernementales par les États Membres.

Le Groupe des États arabes se félicite des progrès accomplis au cours des sessions précédentes sur la définition d'éléments communs s'inspirant des positions et des propositions des États, ainsi que des domaines de divergence qui nécessitent un examen plus approfondi. Les cinq thèmes de négociation font l'objet d'une grande convergence entre les États et les groupes d'États. Pour réaliser de nouveaux progrès, il conviendra donc de poursuivre les discussions dans un climat positif afin de trouver un terrain d'entente et de dégager un consensus sur une solution bénéficiant de l'acceptation politique la plus large possible, pour parvenir à une réforme véritable, globale et acceptable du Conseil de sécurité.

Enfin, le Groupe des États arabes est déterminé à continuer de participer de manière constructive et positive au prochain cycle de négociations intergouvernementales. Nous sommes disposés à mener des consultations avec tous les autres groupes de négociation dans le but de parvenir à une réforme globale véritable du Conseil de sécurité, et ce, dans un esprit constructif et transparent.

M. Kabba (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat consacré au point 127 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable

au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Nous prenons note de vos observations liminaires et tenons à réaffirmer notre volonté d'avancer sur cette question très importante.

Qu'il me soit permis tout d'abord de présenter nos sincères condoléances à tous les États Membres de l'ONU pour les nombreuses vies humaines emportées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous espérons que la pandémie sera bientôt un mauvais souvenir, car aucun pays n'est à l'abri du virus tant que tous ne le sont pas.

Je saisis également cette occasion pour vous féliciter une nouvelle fois, Monsieur le Président, au nom du Groupe des États d'Afrique, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session – le jubilé de diamant de l'Organisation. Nous nous réjouissons de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec tous les États Membres afin de forger le consensus le plus large possible sur la réforme du Conseil de sécurité.

Nous adressons nos sincères félicitations à S.E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, et à S.E. M^{me} Joanna Wronecka, Représentante permanente de la République de Pologne, respectivement pour sa nomination et le renouvellement de son mandat, en qualité de coprésidentes des négociations intergouvernementales. Nous tenons à les assurer de notre soutien dans la poursuite des progrès accomplis à ce jour dans le processus de réforme. Nous tenons également à saluer la Coprésidente sortante, S.E. M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, pour le brio avec lequel elle a conduit le processus de négociations intergouvernementales entre la soixante-douzième et la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale.

L'Afrique reste convaincue de la nécessité d'une réforme globale du système des Nations Unies qui respecte les principes, objectifs et idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies, pour faire advenir un monde plus juste fondé sur l'universalisme, l'équité et l'équilibre entre les régions. À cette fin, nous restons fidèles à la décision 62/557 ainsi qu'à d'autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale en faveur d'une réforme globale du Conseil de sécurité, portant sur les cinq groupes de questions, en tenant compte des liens d'interdépendance qui existent entre elles. Nous

rejetons donc toute approche fragmentaire ou sélective, car elle s'inscrirait en contradiction et en violation de l'esprit d'une réforme globale.

En sa qualité de Coordonnateur du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, le Vice-Président de la Sierra Leone, S. E. M. Julius Mohamed Juldeh Jallow, a réitéré, lors du débat général de haut niveau en septembre, les préoccupations de l'Afrique face à son absence de représentation dans la catégorie permanente et sa sous-représentation dans la catégorie des membres non permanents du Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de me faire l'écho de la déclaration du Coordonnateur :

« En tant que Coordonnateur du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, je dois souligner que les peuples d'Afrique sont convaincus, aujourd'hui plus que jamais, que les réalités géopolitiques actuelles et la pandémie mondiale en cours incitent à mettre en œuvre une réforme globale du Conseil pour faire place à une représentation équitable de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents et pour remédier à sa sous-représentation dans la catégorie non permanente du Conseil » (A/75/PV.9, annexe XVI).

L'Afrique reste la seule région qui n'est pas représentée dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité, en plus d'être sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents. Les revendications de l'Afrique de deux sièges permanents – avec tous les droits et prérogatives dévolus aux membres actuels, notamment le droit de veto – et de deux sièges non permanents supplémentaires, sont tout simplement une question de justice et de droit à avoir voix au chapitre, sur un pied d'égalité, dans la prise de décision sur les questions de paix et de sécurité internationales, en particulier sur les questions qui concernent la région africaine. Il est temps pour nous de remédier à cette injustice et à ce déséquilibre de longue date qui se perpétuent dans la configuration actuelle du Conseil de sécurité.

La Position commune africaine, telle qu'elle est énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est bien connue de l'Assemblée. Toutefois, par souci de clarté et de précision, j'aimerais souligner à nouveau que l'Afrique exige

« au moins deux sièges permanents avec tous les privilèges et prérogatives des membres permanents y compris le droit de veto ; et cinq sièges non permanents. Même si l'Afrique s'oppose en principe au maintien du droit de veto, elle pense que c'est une question de justice pour tous et que tant qu'il existera, il doit être accordé à tous les membres permanents, anciens et nouveaux. »

Notre appel en faveur d'une prise en compte immédiate de la revendication africaine pour une représentation équitable de l'Afrique au Conseil de sécurité continue de bénéficier d'un large soutien parmi les États Membres de l'ONU. Surtout, les Coprésidentes des négociations intergouvernementales l'ont relevé dans leur lettre au Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, dans laquelle elles ont précisé leur évaluation de la session et ont indiqué qu'elles avaient

« entendu l'appui croissant qui s'exprime pour réparer l'injustice historique dont l'Afrique est victime et pour assurer une meilleure représentation africaine au sein d'un Conseil réformé, conformément à la Position commune africaine ».

Cette tendance renforce encore le bien-fondé et la validité de la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité. Elle s'appuie sur le vaste soutien dont notre position continue de bénéficier auprès des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et prouve également que la Position commune africaine reste incontestée dans sa revendication à réparer l'injustice historique de ne pas être représentée dans la catégorie permanente et d'être sous-représentée dans la catégorie non permanente du Conseil de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède et dans le cadre des négociations intergouvernementales à venir, je voudrais souligner les points suivants au nom du Groupe des États d'Afrique.

Tout d'abord, le Groupe des États d'Afrique demande qu'un débat ait lieu au cours de cette session sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, en particulier sur leurs incidences sur les travaux de l'ONU, notamment en ce qui concerne l'iniquité de la composition du Conseil et la situation défavorisée des sièges non permanents en termes de connaissances institutionnelles et de prise de décision.

Deuxièmement, le Groupe des États d'Afrique demande une réunion spéciale au cours de cette session pour examiner le statut des différents documents de

négociations intergouvernementales et ce qui doit être fait par la suite. Cela est essentiel pour l'avancement des négociations intergouvernementales afin de rationaliser les différents points de vue et positions des États Membres.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par le fait que la pandémie de COVID-19 ait perturbé les débats lors de la soixante-quatorzième session. Nous espérons donc que les États Membres pourront rattraper le temps perdu au cours de cette session, et que les réunions en présentiel se poursuivront malgré la pandémie actuelle et que la prochaine session ne sera pas perturbée.

Afin d'honorer la vision claire exprimée par nos dirigeants lors du Sommet mondial de 2005, nous rappelons que nous travaillerons avec tous les États Membres dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif, conduit par les Membres, en vue de réaliser les progrès qui nous permettront d'atteindre l'objectif final de rendre le Conseil de sécurité plus largement représentatif, démocratique, efficace et transparent, et de renforcer ainsi la légitimité de ses décisions. Nous vous encourageons, Monsieur le Président, en tant que garant de ce processus, à utiliser vos bons offices pour demander aux États Membres de s'approprier ce processus en y participant activement et dans un esprit constructif.

Pour l'heure, le Groupe des États d'Afrique tient à exprimer sa profonde reconnaissance et sa gratitude aux États Membres et aux groupes d'intérêt, qui ont exprimé clairement et sans ambiguïté leur soutien à la Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Alors que nous nous efforçons de donner un nouveau souffle au programme de réformes cette année, je voudrais conclure en réaffirmant que l'Afrique reste fortement unie dans son attachement à une réforme globale, comme le prescrivent la décision 62/557 et d'autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à travailler avec les États Membres pour solliciter un soutien en faveur de la Position commune africaine afin de corriger l'injustice historique faite à l'Afrique et de réaliser notre aspiration collective à un Conseil de sécurité qui soit un reflet du monde tel qu'il est aujourd'hui.

M. Rugeles (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie se félicite de la convocation de la présente séance plénière de l'Assemblée générale pour discuter de la réforme du Conseil de sécurité, une question d'une importance capitale pour l'ensemble des Membres.

Je tiens également à féliciter les Ambassadrices de Pologne et du Qatar, respectivement, pour leur nomination en tant que coprésidentes des négociations intergouvernementales qui se tiendront au cours du premier semestre 2021.

À ce propos, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadrice d'Italie, M^{me} Mariangela Zappia, au nom des pays du Groupe du consensus. Je voudrais maintenant faire quelques observations à titre national.

En tant que l'un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, la Colombie a participé à la rédaction de la Charte des Nations Unies à San Francisco. Depuis lors, mon pays a toujours joué un rôle actif au sein de l'Organisation, fort de sa conviction du bien-fondé du multilatéralisme et d'une stricte adhésion au droit international en vue de bâtir un ordre international équitable et fondé sur des règles.

À cet égard, mon pays réaffirme que les négociations intergouvernementales sont la seule instance légitime de débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons bon espoir que des progrès seront réalisés en 2021 dans les discussions de fond sur les cinq groupes thématiques établis par la décision 62/557 en 2008 – les catégories de membres, la question du veto, la représentation régionale, la taille d'un Conseil élargi et ses méthodes de travail, et la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

À cet égard, je tiens à souligner que pour la Colombie, des négociations basées sur un texte ne sont pas acceptables, car nous devons continuer à nous concentrer sur les discussions portant sur les questions de fond plutôt que sur les questions de procédure. C'est pourquoi ma délégation ne peut accepter aucune proposition visant à établir de nouvelles règles ou un nouveau format, qui n'est pas celui des négociations intergouvernementales.

Ma délégation estime que le consensus est la seule voie à cette fin et que nous devons persévérer dans nos efforts pour y parvenir, en tenant compte des préoccupations et des aspirations communes d'avoir un Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus transparent et plus efficace, doté de mécanismes clairs de responsabilité pour l'exécution de son mandat.

Pour parvenir à une réforme constructive et complète du Conseil de sécurité, la Colombie estime que le moyen le plus approprié est de créer de nouveaux sièges dans la catégorie des membres non permanents

investis du mandat traditionnel de deux ans, ainsi que de nouveaux sièges non permanents avec un mandat supérieur à deux ans et la possibilité d'être réélu immédiatement. Des sièges dotés d'un mandat plus long permettraient de répondre à l'intérêt légitime de certains États Membres de contribuer davantage aux travaux du Conseil pendant la durée de leur mandat et, en même temps, de favoriser un système de roulement plus équitable pour l'ensemble des Membres.

Pour la Colombie, toute augmentation future du nombre de sièges permanents disposant d'un droit de veto ferait non seulement obstacle à la perspective d'une réforme juste et globale mais serait également en contradiction avec les principes démocratiques, l'équité et le droit de tous les États Membres à participer à l'instauration collective de la paix et de la sécurité internationales. Cela ne ferait qu'aggraver les déséquilibres et les difficultés existants. Nous tenons à préciser que la Colombie n'appuie pas les initiatives qui visent à étendre les privilèges et les capacités différenciées aux nouveaux membres, et nous ne voyons pas comment l'élargissement de ces prérogatives pourrait accroître la transparence des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Le modèle proposé par le Groupe du consensus ouvre la porte aux pays en développement de toutes les régions du monde, en leur donnant la possibilité d'œuvrer et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales sur un pied d'égalité. Ainsi, nous renforçons les principes de démocratie et de représentativité en assurant l'équilibre régional.

Aujourd'hui, alors que nous nous efforçons d'atteindre les objectifs de développement durable et que nous sommes confrontés à des défis comme la nécessité de remédier aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que la réforme souhaitée de ce système de gouvernance mondiale repose sur le renforcement des capacités de l'ONU dans son ensemble.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité ne peut pas être simplement une instance ancrée dans le passé qui est le théâtre d'une lutte d'intérêts isolés entre ses membres et à laquelle on accède de la même manière qu'il y a sept décennies. Il doit être l'épicentre d'une coopération à la hauteur des défis auxquels la paix et la sécurité internationales sont confrontées aujourd'hui.

En conclusion, je voudrais citer l'ancien Secrétaire général Kofi Annan qui, dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », a déclaré :

« Pour qu'il y ait sécurité collective, ce qui constitue une menace pour l'une des régions doit être considéré comme telle par toutes » (A/59/2005, par. 79).

Par conséquent, un Conseil de sécurité réformé doit être une plate-forme solide permettant la participation de tous les États Membres. Il est temps de rêver et de construire l'ONU de demain. Il nous incombe de répondre aux défis et aux besoins d'aujourd'hui et de bâtir un avenir meilleur pour les générations futures. Nous rêvons d'un Conseil de sécurité fondé sur les cinq principes que nous avons défendus par l'intermédiaire du Groupe du consensus : transparence, représentativité, responsabilité, démocratie et efficacité.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je voudrais également féliciter l'Ambassadrice Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et l'Ambassadrice Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, pour leur nomination en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Elles peuvent compter sur le plein appui de la Chine dans l'exercice de leurs fonctions.

Je remercie également l'Ambassadrice Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et l'Ambassadrice Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, pour leur contribution à l'avancement des travaux sur la réforme du Conseil de sécurité, en leur qualité de Coprésidentes des négociations intergouvernementales lors de la session précédente. Sous leur direction compétente, malgré les circonstances extrêmement difficiles imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les négociations intergouvernementales ont abouti à des résultats importants qui ont garanti la continuité de nos travaux et qui ont jeté les bases des négociations intergouvernementales à la présente session.

Tout récemment, nous avons célébré le soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il y a 75 ans, après une bataille sanglante, les peuples du monde ont remporté une grande victoire contre le fascisme, créé l'ONU et décidé de la structure générale actuelle du Conseil de sécurité. Au cours

des 75 dernières années, le Conseil de sécurité s'est acquitté activement des responsabilités sacrées que lui a confié la Charte des Nations Unies et a joué un rôle irremplaçable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, nous sommes de nouveau à un tournant historique. La Chine appuie les efforts visant à faire en sorte que le Conseil soit adapté à l'époque actuelle et qu'il évolue grâce à des réformes nécessaires et raisonnables, afin qu'il puisse mieux s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées par la Charte et mieux servir les intérêts de tous les peuples, tout en veillant à ce que tout le monde bénéficie des avantages de la réforme.

La clef pour entreprendre une réforme qui profite à tous est de suivre la bonne direction. Sinon, la réforme sera moins efficace et ira à l'encontre des intentions et des attentes initiales des États Membres. La réforme doit être équitable. La montée en puissance des pays en développement en tant que groupe est la caractéristique la plus importante du paysage international actuel. Le déséquilibre entre le Nord et le Sud dans la composition du Conseil et la surreprésentation des pays développés font partie des raisons importantes qui sont à l'origine de ce cycle de réformes. La seule bonne voie pour parvenir à une réforme équitable est d'accroître la représentation des pays en développement, en particulier des pays africains, de leur donner davantage voix au chapitre, et de réparer les injustices historiques subies par les pays africains.

Toute réforme doit respecter le principe d'égalité. Tous les pays – grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres – devraient pouvoir tirer avantage de la réforme et participer plus utilement aux travaux du Conseil. Jusqu'à présent, plus de 60 pays n'ont jamais siégé au Conseil. Certains pays de petite et moyenne taille siègent au Conseil une fois toutes les cinq décennies en moyenne. Par conséquent, le but principal de cette réforme doit être de donner aux pays de petite et moyenne taille la possibilité de siéger au Conseil et de participer à ses processus décisionnels. La réforme ne doit pas se faire au détriment de l'égalité des chances pour ces pays et ne doit pas servir les intérêts d'une poignée de pays. Ce n'est pas ce genre de réforme, qui ne nous aidera pas à obtenir les résultats escomptés, auquel aspire la majorité des pays.

Par ailleurs, la réforme doit être basée sur le consensus. La réforme du Conseil de sécurité concerne les intérêts fondamentaux de chacun des États Membres

de l'ONU, et ce n'est que par une réforme fondée sur le consensus que nous pourrions garantir la légitimité et l'autorité du Conseil, obtenir des résultats qui résisteront à l'épreuve du temps et de l'histoire et rendre les travaux du Conseil plus démocratiques, plus transparents et plus efficaces. C'est la seule façon d'éviter la division et la confrontation.

Selon la décision 62/557, les négociations intergouvernementales sont la seule plateforme légitime pour les discussions des États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité. La Chine appuie le cycle actuel de négociations intergouvernementales, qui est un cadre permettant de faire avancer un processus dirigé par les États Membres et de mener des discussions approfondies sur les cinq grandes questions dans le cadre de séances plénières informelles, afin de trouver une solution globale. Nous devons faire avancer la réforme grâce au processus de négociations intergouvernementales.

Dans le même temps, nous devons reconnaître les profondes divergences de vues qui existent concernant l'orientation et l'approche de la réforme du Conseil. Au vu de l'expérience passée, tant que les bonnes conditions ne seront pas réunies, le fait d'entamer à la hâte des négociations basées sur un texte, de consolider des documents en un seul texte, de fixer un calendrier artificiel et d'imposer des propositions de réforme prématurées ne contribuera pas à faire avancer le processus de réforme, mais risque plutôt d'exacerber les divisions, de provoquer des antagonismes et de porter atteinte au processus de négociations intergouvernementales. La Chine s'oppose fermement à une telle approche.

Le calendrier des réunions de négociations intergouvernementales doit être fixé sur la base du consensus, après avoir recueilli les opinions de toutes les parties. Le nombre de réunions tenues doit être fonction de l'efficacité de nos discussions, et nous devons éviter de tenir des réunions simplement pour la forme. Étant donné le caractère complexe et délicat du processus de réforme, la Chine souscrit à la position du Président de l'Assemblée générale, que de nombreux autres pays soutiennent, selon laquelle les réunions en présentiel restent le format le plus approprié pour les négociations intergouvernementales, car elles facilitent une communication plus directe en vue de dégager le consensus et de dissiper tout malentendu.

Les négociations intergouvernementales sont des séances plénières informelles de l'Assemblée générale. Il est clair que la diffusion en direct sur Internet, la rédaction de comptes rendus de séances et l'application

du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, comme le demandent certains États, ne conviennent pas pour les séances informelles de l'Assemblée générale, car cela irait à l'encontre de la décision 62/557 et des pratiques bien établies de l'Assemblée générale. Le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies a exprimé un avis parfaitement clair à ce sujet.

Dans les circonstances actuelles, notre priorité doit être de mener des discussions de fond sur les cinq grandes questions. La Chine appelle toutes les parties à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à participer activement et de manière constructive aux négociations intergouvernementales afin que, par la concertation et la compréhension, nous puissions dégager un consensus et orienter la réforme dans une direction qui sert les intérêts communs des États Membres et le développement à long terme de l'ONU, tout en veillant à ce que la réforme du Conseil de sécurité profite à tous.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour féliciter nos collègues de la Pologne et du Qatar pour leur nomination en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales, et remercier notre collègue des Émirats arabes unis pour son action à la session précédente.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Beaucoup de choses ont changé depuis 1945. Le nombre de Membres de l'ONU a augmenté, passant de 51 à 193 États, et nous sommes collectivement confrontés à des défis mondiaux nouveaux et complexes, qu'il s'agisse des progrès technologiques rapides et des perturbations ou des problèmes inédits en matière de sécurité, d'économie et de santé, comme la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans ces circonstances, nous devons réfléchir à ce que seront les 75 prochaines années pour l'ONU et à ce que nous pouvons faire pour qu'elle continue de répondre aux attentes de toutes les nations. L'Australie appuie depuis longtemps une véritable réforme permettant de faire en sorte que l'ONU soit adaptée à ses objectifs, efficace, ouverte et transparente et rende compte de son action aux États Membres. Le Conseil de sécurité doit évoluer pour pouvoir agir rapidement et résolument dans un contexte de sécurité qui évolue rapidement.

L'Australie a toujours plaidé pour une réforme du Conseil de sécurité en ce qui concerne trois points.

Premièrement, pour qu'il soit pertinent et efficace, le Conseil doit mieux refléter les réalités géopolitiques contemporaines, grâce à une plus grande représentation de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Deuxièmement, il doit rendre davantage compte de son action aux États Membres. Les méthodes de travail du Conseil doivent être améliorées, notamment en renforçant la coordination avec l'Assemblée générale, la Commission de consolidation de la paix et d'autres partenaires ; en utilisant davantage les informations analytiques cohérentes provenant de l'ensemble du système des Nations Unies ; et en améliorant les consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Troisièmement, il faut élaborer de meilleures normes sur l'usage du droit de veto, de sorte que son utilisation soit plus transparente et plus limitée.

Malgré les nombreuses années de discussions, les avancées dans la réforme du Conseil de sécurité ont été, au mieux, marginales. Nous demandons instamment que les négociations intergouvernementales passent au stade de négociations basées sur un texte, ce qui permettrait de créer la dynamique nécessaire à des changements concrets. Les négociations intergouvernementales à la soixante-quinzième session doivent s'inscrire dans le prolongement direct de celles tenues lors de la session précédente, pour éviter les redondances. Nous devons faire des négociations intergouvernementales un processus plus ouvert et plus transparent auquel s'applique le Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Il est manifestement urgent de réformer les institutions des Nations Unies. Nous exhortons les États Membres à se joindre à nous dans notre détermination à faire des progrès concrets vers la réforme du Conseil de sécurité pour qu'il soit mieux à même de maintenir la paix et la sécurité internationales et de relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

M. Mimouni (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M^{me} Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et S. E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, pour leur nomination en tant que Coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pour la présente session, et les assurer de l'appui et de la coopération de ma délégation tout au long de ce processus.

Le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies est une occasion exceptionnelle de maintenir le système international sur la voie d'un multilatéralisme dynamique et efficace et d'un ordre international fondé sur des règles, et ce faisant, de promouvoir les principes et les idéaux de la Charte des Nations Unies et de réaffirmer le rôle central de l'Organisation dans la gouvernance mondiale. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les réalités du XXI^e siècle. Par conséquent, une véritable réforme du système des Nations Unies est plus que jamais nécessaire pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus utile et plus apte à réagir aux défis liés à la paix et à la sécurité.

À cette fin, nous restons attachés à la décision 62/557 et nous réaffirmons la pertinence des négociations intergouvernementales, qui sont le seul cadre légitime de négociation pour faire avancer notre action collective sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, en prenant en compte les cinq grandes questions et leurs liens mutuels. Toute approche fragmentaire ou sélective risque de mettre en péril l'objectif ultime d'une réforme globale.

Nous tenons également à réitérer notre appui au document-cadre distribué le 31 juillet 2015, qui reflète fidèlement les positions des États Membres et des groupes d'intérêt, en particulier la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, qui est largement reconnue par l'Assemblée. Nous nous félicitons du fait que ce large appui ait été réaffirmé à juste titre par les Coprésidentes des négociations intergouvernementales à la session précédente dans leur lettre du 29 juillet.

Tant qu'elle ne sera pas représentée dans la catégorie des membres permanents et qu'elle restera sous-représentée dans la catégorie des membres non permanents du Conseil de sécurité, l'Afrique continuera de subir une injustice historique qui doit être réparée conformément à ses revendications légitimes – comme cela est proposé dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte –, en accordant au continent africain deux sièges permanents et deux sièges non permanents supplémentaires au Conseil. Tant qu'il existera, le droit de veto doit être étendu aux nouveaux membres permanents sur la base du principe d'équité et d'égalité souveraine, qui est le fondement de la Charte des Nations Unies.

Malgré les circonstances regrettables dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a conduit à l'interruption du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-quatorzième session, la présente session doit être l'occasion de maintenir cet élan et – en allant au-delà de la simple préservation des acquis obtenus jusqu'à présent – de traiter certaines des questions les plus complexes qui sous-tendent ce processus.

Nous ne pouvons plus nous permettre de continuer à discuter sans parvenir à des résultats ou des progrès concrets. Il est essentiel de poursuivre nos efforts collectifs en vue d'une réforme globale susceptible de recueillir le consensus le plus large possible. Nous encourageons les Coprésidentes à rendre compte des points de vue des États Membres, avec des références claires, dans tout document qu'elles publieront éventuellement à l'issue des négociations intergouvernementales à la présente session. Une telle approche devrait renforcer la confiance dans le processus et sa crédibilité.

Par ailleurs, nous partageons l'avis selon lequel les États Membres, de concert avec le Président de l'Assemblée générale et les Coprésidentes, doivent se mettre d'accord au début des négociations intergouvernementales sur le nombre de réunions, le type de résultats recherchés et le calendrier de publication des documents. Étant donné l'importance des discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, ma délégation estime que les réunions en présentiel restent le format idéal pour les prochaines réunions de négociations intergouvernementales.

En conclusion, nous tenons à souligner l'importance qu'il y a à faire fond sur les progrès accomplis jusqu'à présent afin de concrétiser l'ambition exprimée par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005, c'est-à-dire rendre le Conseil de sécurité plus largement représentatif, plus démocratique, plus efficace, plus légitime et plus accessible. En tant que membre du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, l'Algérie est prête à participer de manière constructive au processus de négociations intergouvernementales, qui doit être inclusif, transparent et dirigé par les Membres pour aboutir.

Mon pays s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de la Sierra Leone et du Koweït, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes.

M^{me} Bassols Delgado (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclaration de la Représentante permanente de l'Italie, qui a exposé en détail la position du Groupe du consensus dans ce débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité. Par conséquent, je ne parlerai pas en détail de la position du Groupe du consensus et je me contenterai de partager quelques réflexions brèves et complémentaires sur la réforme du Conseil de sécurité.

Avant cela, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédée et souhaiter la bienvenue aux Coprésidentes des négociations intergouvernementales, les Représentantes permanentes de la Pologne et du Qatar, qui peuvent compter sur le soutien de l'Espagne dans l'exercice de leurs fonctions lors du prochain cycle de négociations intergouvernementales. Il s'agit d'un processus dirigé par les États Membres, dans lequel le leadership des Coprésidentes joue un rôle essentiel.

Qu'il me soit permis tout d'abord de réaffirmer l'appui de l'Espagne à ce cadre des négociations intergouvernementales. Le renforcement du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles qui le sous-tend passe nécessairement par le renforcement de l'ONU. Pour renforcer cette institution, nous devons réformer le Conseil de sécurité sur la base du consensus, ce qui est la seule garantie d'un appui large et collectif pour une telle réforme.

Certes, les progrès ont été lents. Il est tout à fait logique qu'il en soit ainsi, car nous aspirons à une réforme globale, fondée sur le consensus. L'Espagne ne veut pas de réformes partielles ou de réformes non consensuelles. Si les négociations intergouvernementales n'ont pas avancé plus rapidement, c'est parce qu'il n'y a pas d'accord sur certains éléments au cœur des débats et en raison de l'intransigeance de certains États qui campent sur leurs positions. Toutefois, nous ne devons pas laisser la lenteur de ces progrès occulter le fait que des avancées ont bel et bien été réalisées sur des questions spécifiques et qu'il existe un consensus sur certains éléments des cinq groupes thématiques.

L'Espagne est convaincue que la seule façon de parvenir à un consensus sur une proposition de réforme globale du Conseil de sécurité est que chacun de nous soit disposé à revenir sur sa position initiale et fasse preuve de souplesse et de capacité d'écouter et de prendre en compte les arguments avancés par les autres États Membres. L'évolution de la position du Groupe du consensus est un exemple concret et clair de cette capacité et de cette souplesse, et de notre volonté de

dialoguer et de conclure des accords. Nous espérons qu'il y aura plus de dialogue et plus de progrès durant ce cycle de négociations intergouvernementales.

Dans la perspective des négociations intergouvernementales qui commenceront l'année prochaine, l'Espagne demande aux Coprésidentes d'en assurer la prévisibilité en fixant un calendrier exhaustif des réunions et en précisant clairement le groupe thématique ou les questions qui feront l'objet de chacune de ces réunions. C'est la meilleure façon de garantir un débat fructueux.

En tant que membre du Groupe du consensus, l'Espagne reste convaincue que la réforme du Conseil de sécurité doit être fondée sur le principe de l'égalité souveraine des États pour que nous puissions avancer vers un Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif et plus transparent, un Conseil qui jouisse d'une plus grande légitimité et qui soit plus efficace. Comme l'Assemblée le sait, nous préconisons un modèle de réforme qui renforce la représentation régionale de manière plus démocratique et plus transparente, sans pour autant empêcher les États qui y aspirent légitimement d'assumer temporairement des responsabilités plus importantes.

Nous continuerons de nous efforcer d'éviter les logiques à somme nulle, qui recherchent le profit aux dépens des autres. Nous pensons que tomber dans ce genre de logique compromettrait les négociations et conduirait nécessairement à un mauvais résultat, lequel affaiblirait l'Organisation et, à terme, nous serions tous perdants.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour la convocation de ce débat sur l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et pour vos remarques liminaires.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus.

Nous saluons également avec enthousiasme votre décision, Monsieur le Président, de nommer S.E. l'Ambassadrice Alya Al-Thani, du Qatar, et S.E. l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, en tant que coprésidentes du processus de négociations intergouvernementales, et nous tenons à les féliciter toutes les deux pour leur nomination. Nous faisons pleinement confiance à leur expérience et à leur talent reconnus pour amener ce processus de négociations

intergouvernementales vers un résultat positif. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, pour sa contribution en tant que coprésidente lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale.

Reconnaissons d'emblée que le système multilatéral, y compris l'Organisation des Nations Unies alors même qu'elle célèbre son soixante-quinzième anniversaire, se trouve à un tournant historique. L'engagement de ceux qui ont conçu l'ONU a faibli, même s'il y a de la lumière au bout du tunnel. D'une part, le Conseil de sécurité a accumulé tout le pouvoir et l'autorité des autres organes des Nations Unies, y compris de l'Assemblée générale. D'autre part, en raison des tensions entre ses membres permanents, le Conseil de sécurité souffre d'une paralysie presque totale face aux menaces existantes et nouvelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

La réforme du Conseil de sécurité doit s'inscrire dans le cadre d'un redémarrage plus large du système multilatéral, tel qu'il a été conçu par la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit être rendu plus représentatif, réactif, démocratique et transparent. En parallèle, l'équilibre entre le Conseil et l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organes des Nations Unies doit être rétabli afin de redynamiser l'ensemble du système multilatéral.

La proposition du Groupe du consensus pour la réforme du Conseil de sécurité correspond au terrain d'entente le plus indiqué pour un accord sur la réforme globale du Conseil. Pour compléter ce qui a été dit par ma collègue italienne et d'autres représentants du Groupe, qu'il me soit permis d'évoquer les raisons suivantes de soutenir la proposition du Groupe du consensus.

Premièrement, notre proposition est juste et équitable. Elle respecte le principe de l'égalité souveraine des États et ne fait pas de discrimination entre les États Membres.

Deuxièmement, la réalité a changé pour l'Assemblée générale car nous comptons aujourd'hui 193 États Membres, contre 100 lors de la dernière réforme du Conseil. Le Groupe du consensus souhaite donc accroître la possibilité pour tous les États Membres, y compris les États petits et moyens, de s'assurer une représentation plus importante et plus fréquente au sein du Conseil.

Troisièmement, notre proposition renforcera la responsabilité des membres du Conseil de sécurité grâce au mécanisme démocratique d'élections périodiques et, si cela est accepté, de réélections.

Quatrièmement, notre proposition est simple. Elle propose pour approbation à l'Assemblée un amendement direct de la Charte des Nations Unies.

Cinquièmement, la proposition du Groupe du consensus est réaliste. Si elle est approuvée, elle recueillera le plus large soutien possible à l'Assemblée générale et la ratification indispensable des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Enfin, la proposition du Groupe du consensus est souple. Elle permet, grâce à divers arrangements, de répondre aux aspirations et aux intérêts de la majorité des Membres de l'ONU, y compris l'Afrique et d'autres groupes régionaux, tels que le Groupe des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique.

Le Groupe du consensus ne soutient pas la candidature de certains pays qui souhaitent devenir membres permanents du Conseil, pour plusieurs bonnes raisons, qui sont les suivantes.

Premièrement, le problème ne peut pas être la solution. Les lacunes souvent évoquées du Conseil de sécurité découlent principalement de l'incapacité de plus en plus fréquente des cinq membres permanents à s'entendre sur des réponses rapides et équitables aux conflits et aux différends. Ajouter de nouveaux membres permanents multiplierait les risques de paralysie. Nous ne devrions pas jeter de l'huile sur le feu.

Deuxièmement, reconnaître quelques États comme membres permanents serait contraire au principe d'égalité souveraine de la Charte. La disposition de la Charte des Nations Unies prévoyant cinq membres permanents était une aberration au regard du principe de l'égalité souveraine. Nous ne pouvions pas changer cela lorsque nous avons rejoint l'Organisation des Nations Unies, mais cela n'implique pas qu'en tant qu'État souverain et égal, nous devrions accepter de compromettre davantage ce principe alors que nous serions désormais partie prenante à toute décision d'approuver une telle disposition.

Troisièmement, la proposition en faveur de nouveaux membres permanents réduirait les possibilités pour le reste des membres de l'Organisation d'être équitablement représentés au Conseil, car cinq ou six nouveaux membres permanents réduiraient

mathématiquement le nombre des 10 ou 11 sièges supplémentaires pour les 180 ou plus États Membres de l'ONU restants.

Quatrièmement, la proposition visant à ajouter de nouveaux membres permanents ne recueillerait pas le soutien le plus large possible de l'Assemblée générale et ne serait pas approuvée par les cinq membres permanents, ce qui rendrait la proposition infructueuse et rejetterait aux oubliettes les perspectives d'un élargissement du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis d'ajouter que nous respectons les succès et les contributions de certains membres du Groupe des Quatre mais, au sein de leurs régions et ailleurs, d'autres États sont tout aussi bien placés pour servir la paix et la sécurité internationales. Leur auto-proclamation en tant que candidats au statut de membre permanent est arbitraire et intéressée, si ce n'est arrogante.

Le pays qui insiste le plus pour devenir un membre permanent se trouve dans notre région. Ce pays a une propension à recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Il a mené 20 guerres depuis son indépendance. Il a encouragé le terrorisme et l'instabilité dans toute notre région, en particulier contre le Pakistan.

Nous avons des preuves claires et abondantes de ce terrorisme d'État. C'est une violation des résolutions du Conseil de sécurité qui demandent le règlement définitif du sort de l'État contesté du Jammu-et-Cachemire, par l'exercice du droit à l'autodétermination, et par la tenue d'un plébiscite libre et régulier sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ce pays a déployé 900 000 soldats pour réprimer le combat légitime pour la liberté du peuple cachemirien. Il commet des violations massives des droits de l'homme, qui sont consignées dans des documents de l'ONU, il menace quotidiennement d'agresser le Pakistan et viole le cessez-le-feu en tuant des civils innocents de l'autre côté de la ligne de contrôle sur le territoire pakistanais.

Le Groupe du consensus considère la position africaine différemment de la candidature du Groupe des Quatre au statut de membre permanent. Le Groupe des États d'Afrique cherche à corriger une injustice historique envers le continent. Il cherche à obtenir un plus grand nombre de sièges de membres non permanents et deux sièges de membres permanents pour l'Afrique. Le Groupe du consensus est prêt à examiner avec le Groupe des États d'Afrique la façon dont son approche régionale

pourrait être adaptée afin de permettre à toutes les régions de pouvoir sélectionner leurs propres candidats à l'adhésion à un Conseil de sécurité élargi.

Nous espérons clarifier et promouvoir la convergence sur plusieurs questions émanant de la position africaine. C'est un exercice et un exemple de notre flexibilité. À ceux qui ont exprimé leur soutien à l'Assemblée pour la position africaine, y compris le Groupe des Quatre, je voudrais demander : sont-ils prêts à accepter l'approche régionale africaine pour l'élargissement du Conseil de sécurité ?

L'Assemblée générale a décidé à l'unanimité que la réforme du Conseil de sécurité devait être réalisée en ralliant le plus grand accord possible, c'est-à-dire par consensus. Un consensus peut être obtenu par un processus interactif dans le cadre des négociations intergouvernementales. Ce processus interactif peut être mené au mieux dans le cadre de réunions en présentiel, comme par le passé. Nous espérons que les coprésidentes seront en mesure de fournir un calendrier des réunions de négociations intergouvernementales pour cette session et d'indiquer les questions auxquelles chaque réunion sera consacrée. Dans ce processus, nous devons parvenir à un large accord sur chacun des groupes de questions que comporte la réforme globale du Conseil et sur les liens qui existent entre eux. Ce n'est qu'alors que nous pourrions tenter d'articuler ces domaines d'accord.

Les deux documents précédant les négociations intergouvernementales indiquent les grandes différences qui existent entre les États Membres. De toute évidence, il est trop tôt pour envisager des négociations basées sur des textes à la lumière de ces grandes divergences. Un consensus peut être atteint grâce à des accommodements mutuels et à la flexibilité. Les positions sont fortes et reflètent les intérêts fondamentaux de la sécurité nationale. Personne ne doit s'attendre à ce que d'autres soient obligés de compromettre leur position par la coercition ou les menaces ou à ce qu'ils aient recours à d'autres formats et procédures.

Tout recours au vote sera contraire à l'entente visant à promouvoir l'accord le plus large possible. Cela anéantirait le processus de négociation et porterait un coup fatal aux espoirs d'une réforme rapide du Conseil de sécurité. De même, les diffusions sur le Web et les procès-verbaux du processus de négociation sont susceptibles de diminuer plutôt que d'élargir les perspectives

de compromis et de convergence. La nature informelle des négociations intergouvernementales est essentielle pour des négociations productives.

Procédons de manière constructive. Avançons prudemment et délibérément dans les négociations intergouvernementales afin d'explorer et de construire des zones de convergence. C'est la seule voie vers une réforme rapide et complète du Conseil de sécurité.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui, et nous nous félicitons de cet important débat annuel sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous attendons également avec intérêt le prochain cycle de négociations intergouvernementales.

Je voudrais tout d'abord féliciter personnellement mes collègues les Ambassadrices de la Pologne et du Qatar pour leur nomination en tant que coprésidentes des négociations intergouvernementales pour cette session. Elles peuvent être assurées de notre soutien et de notre coopération sans réserve tout au long du processus.

Personnellement, j'ai déjà travaillé pendant de nombreuses années sur des questions de réforme constitutionnelle, non seulement dans mon pays d'origine, le Canada, mais aussi dans de nombreux autres pays. Il s'agit d'une tâche complexe et difficile, avec de nombreuses parties prenantes, de nombreuses circonscriptions clés et des enjeux très élevés. Dans le cas du Conseil de sécurité, son pouvoir de contraindre les États s'agissant de questions de paix et de conflit exige que nous agissions de manière délibérée et prudente et que nous veillions à ce qu'un Conseil réformé et élargi soit à la fois légitime et efficace.

Le Canada est très fier d'être membre du Groupe du consensus. L'Assemblée a déjà entendu aujourd'hui plusieurs représentants de notre groupe. Je souscris pleinement à la déclaration faite aujourd'hui par ma collègue italienne, l'Ambassadrice Zappia. Elle a expliqué très clairement comment notre groupe est engagé dans un processus de réforme qui s'appuie sur les principes de consensus, de transparence et d'inclusion.

(*l'orateur poursuit en français*)

La proposition du Groupe du consensus a évolué au fil du temps. Nous avons pris en compte les positions d'autres États Membres et groupes à travers plusieurs cycles de négociation. Le Canada continuera à faire de son mieux pour parvenir au plus large consensus possible, car la réforme du Conseil de sécurité revêt une

importance capitale. Elle est nécessaire et elle demandera un effort soutenu. Les aspirations et les attentes légitimes de tant d'États Membres sont au cœur de la question, comme le sont les intérêts nationaux et les principes fondamentaux ; assurer que le Conseil de sécurité soit à la fois représentatif, responsable, démocratique, transparent et efficace.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Canada collaborera avec les États Membres d'Afrique, les petits États insulaires en développement, les petits États et tous les pays en développement, ainsi qu'avec les groupes interrégionaux, afin de s'assurer qu'ils ont une représentation élargie au sein du Conseil de sécurité. Mais il n'est pas seulement question de la taille et de la forme du Conseil. Ses méthodes, le veto et les mandats plus longs pour les membres non permanents sont autant d'éléments de discussion pour lesquels nous devons également rechercher le plus large consensus possible.

Pour parler à nouveau d'un point de vue personnel, je peux dire que, au nom de ma délégation, je suis prêt à écouter attentivement tous les membres de l'Assemblée. Je suis prêt à examiner attentivement la position du Canada à la lumière de ce que nous entendons. Et je suis prêt à travailler avec les coprésidentes pour créer l'espace qui permettra à ces deux premiers aspects de se concrétiser.

M^{me} Squeff (Argentine) *(parle en espagnol)* : Tout d'abord, je voudrais exprimer notre gratitude pour le travail remarquable réalisé par les Ambassadrices des Émirats arabes unis et de la Pologne dans la difficile tâche de cofaciliter les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, dans les circonstances extraordinaires causées par la pandémie de COVID-19.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, et l'Ambassadrice Al-Thani, du Qatar, pour leur nomination en tant que cofacilitatrices de la présente session et à les assurer que l'Argentine continuera à coopérer de manière constructive à la recherche de progrès tangibles sur cette importante question.

Bien que l'Argentine s'aligne sur la déclaration faite par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus, je tiens à souligner un certain nombre de points spécifiques.

Il y a à peine deux mois, dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), nous nous sommes engagés à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous savons tous que cela ne sera possible que si nous renouvelons notre volonté politique d'aller vers une solution qui bénéficie de l'accord politique le plus large possible. Le Groupe du consensus est convaincu que nous devons avancer résolument vers une réforme globale du Conseil et que cette réforme ne doit pas seulement être une priorité pour la politique étrangère de ceux qui aspirent à devenir membres permanents.

L'Argentine réitère son engagement en faveur d'un processus de négociation régi par les principes de transparence et d'inclusion et par un esprit de souplesse et réaffirme sa profonde vocation multilatérale en vue de parvenir à un résultat positif. Avec le Groupe du consensus, nous sommes prêts à continuer à œuvrer à une réforme viable et réaliste, en explorant des formules intermédiaires et de rechange qui nous permettront de parvenir au consensus le plus large possible tout en respectant l'égalité des États et une rotation adéquate.

L'Argentine estime que pour réaliser des progrès concrets à la présente session de l'Assemblée générale et obtenir le plus large appui politique possible à la réforme du Conseil de sécurité, il est essentiel de trouver un dénominateur commun capable de rapprocher les positions et de parvenir à un accord acceptable pour tous. Nous devons poursuivre nos discussions de fond et nous efforcer d'aboutir à une plus grande convergence de vues. Sinon, rechercher des raccourcis procéduraux ou détourner les discussions vers des questions qui ne relèvent pas du mandat qui nous a été confié par la décision 62/557 ne fera que durcir les positions connues de tous et nous éloignera encore davantage de l'accord politique auquel nous voulons tous parvenir.

Le Groupe du consensus a fait preuve de souplesse et d'une volonté de rechercher une solution de compromis, basée sur de nouveaux membres non permanents dotés de mandats plus longs avec la possibilité d'une réélection immédiate. En effet, la proposition qui fait l'unanimité parmi les États Membres est l'augmentation du nombre de membres non permanents.

Comme l'a déclaré la représentante de l'Italie au nom du Groupe du consensus, il existe également un consensus sur la nécessité de remédier à la sous-représentation de certaines régions, en particulier le continent africain. La proposition faite par le Groupe

répond à cette préoccupation et est la seule proposition de compromis présentée ces dernières années qui vise à répondre de manière équilibrée et équitable aux aspirations exprimées par les différents groupes participant aux délibérations. Cette proposition vise à réaliser une réforme du Conseil de sécurité qui soit tout aussi satisfaisante pour l'ensemble des Membres de l'Organisation, sans placer les aspirations nationales au-dessus du bien commun.

L'égalité souveraine des États – un principe défendu par l'Argentine avant même la création de l'Organisation – ne peut être respectée qu'en créant des conditions permettant à tous les États Membres d'avoir accès à des sièges non permanents au Conseil, en évitant de donner des privilèges à quelques pays et en accordant une plus grande importance à une représentation régionale équitable.

La question du veto doit être mieux débattue compte tenu de sa portée, de ses implications pour la réforme et de ses conséquences pour la crédibilité de l'Organisation. L'Argentine estime que le veto restreint, réduit et limite l'action du Conseil, et est donc favorable à son abolition. Tant que cela ne sera pas possible, l'Argentine adhérera au Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi qu'à l'initiative franco-mexicaine.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil reste une question de la plus haute importance pour l'Argentine. Nous avons saisi toutes les occasions pour plaider en faveur d'un Conseil de sécurité qui fonctionne de manière ouverte et transparente et qui rende compte de ses actions à l'ensemble de l'Organisation. À cet égard, l'Argentine espère que les principes de démocratie et de responsabilité continueront à guider le processus au cours du prochain cycle de négociations, en favorisant la participation la plus large possible des États Membres.

L'année à venir présentera sans aucun doute des défis pour notre travail. L'Assemblée peut compter sur notre collaboration et notre souplesse afin d'obtenir des résultats concrets qui reflètent l'engagement de tous et non l'imposition de quelques-uns.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion. Nous apprécions à sa juste valeur

votre engagement en faveur du processus de réforme du Conseil de sécurité.

La Turquie s'associe à la déclaration qui a été faite par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Les défis auxquels nous avons été confrontés récemment soulignent l'importance de la coopération internationale. Aujourd'hui, il est plus nécessaire que jamais de renforcer la solidarité et la coopération mondiales. Cet effort doit commencer ici, aux Nations Unies – le cœur et l'âme même du multilatéralisme. Malheureusement, même en ces temps difficiles, le Conseil de sécurité s'est montré incapable de s'acquitter de son mandat à plusieurs reprises et de réagir aux crises de manière adéquate. Il existe un écart croissant entre les responsabilités du Conseil et ses performances. Le manque de légitimité du Conseil aux yeux du public à travers le monde est stupéfiant.

Nous convenons tous que le Conseil de sécurité doit être plus transparent, plus représentatif, plus responsable et plus efficace, et nous convenons tous que la composition actuelle du Conseil ne reflète pas les réalités de notre époque. Il s'agit d'une relique historique de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mais on ne peut pas trouver la solution à ces problèmes en répétant la même erreur, en accordant des privilèges à quelques-uns. La réforme du Conseil de sécurité est une question qui a de vastes implications pour les intérêts nationaux des États Membres ainsi que pour le travail des Nations Unies. Notre approche doit donc être globale et inclusive et doit viser à dégager un consensus.

Si tous les États Membres sont égaux, alors toute réforme qui ne sert que les intérêts d'une minorité ne peut être imposée à l'ensemble des Membres. Nous devons nous concentrer sur le bien commun et non sur des intérêts nationaux étroitement définis. L'insistance sur l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil au profit de quelques États Membres a été la principale raison de l'absence de progrès dans le processus de réforme. Nous sommes favorables à l'augmentation du nombre de sièges de membres élus et à la possibilité pour tous les États Membres d'être représentés au Conseil. Qu'ils soient grands ou petits et qu'ils soient développés ou moins développés, tous les États Membres méritent d'avoir une meilleure chance de siéger au Conseil.

Le droit de veto, en revanche, n'a servi que les intérêts nationaux de ceux qui le détiennent. Renforcer ces pouvoirs au sein du Conseil ne servira pas le bien commun. Au contraire, c'est une recette pour plus de dysfonctionnement et moins de responsabilité. Si nous voulons sérieusement faire avancer le processus de réforme, nous devons nous concentrer sur les objectifs réalisables qui servent le bien commun.

La Turquie est fermement convaincue qu'un processus de réforme dirigé par les Membres dans le cadre des négociations intergouvernementales présente des avantages. Nous croyons fermement au pouvoir du dialogue et nous nous opposons à tout raccourci en matière de procédure. Nous faisons pleinement confiance à la Représentante permanente de la Pologne, l'Ambassadrice Joanna Wronecka, et à la Représentante permanente du Qatar, l'Ambassadrice Alya Al-Thani, pour diriger ce processus en tant que cofacilitatrices. Elles peuvent compter pleinement sur notre coopération et notre appui. Nous appelons tous les États Membres à travailler ensemble de manière constructive pour le bien commun afin de parvenir au consensus le plus large possible.

M. De la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom du Groupe du consensus.

Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cet important débat sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous souhaitons la bienvenue aux cofacilitatrices des négociations intergouvernementales pour 2021, l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Al-Thani, du Qatar, et nous les assurons de notre plein appui pour le succès de leurs travaux.

La nécessité de réformer le Conseil de sécurité est particulièrement pertinente dans le contexte de la commémoration de son soixante-quinzième anniversaire, dans un contexte de défis liés à la pandémie et à la remise en cause du multilatéralisme. La solidarité, la coopération internationale et l'aide au développement durable doivent être renforcées comme jamais auparavant. Ce sont des concepts et des principes de la plus grande importance, non seulement sur le plan idéologique mais aussi, et surtout, sur le terrain. Nous ne pouvons pas faire du bien-être mondial une réalité si nous ne recherchons que des solutions locales, isolées et égoïstes, dans la mesure où elles ne visent qu'à assurer le bien-être d'une nation ou d'un groupe de pays.

Le cadre actuel est donc propice pour rappeler les conditions qui ont conduit à la création du Conseil de sécurité, pour évaluer objectivement ses réalisations et pour reconnaître ses lacunes. L'intention exprimée dans la Charte des Nations Unies de désigner cinq membres permanents du Conseil trouve son origine dans les conditions qui existaient à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le vote à l'unanimité de ces cinq membres dans la prise de décisions du Conseil avait pour but d'éviter la stagnation qui caractérisait la Société des Nations. La déclaration commune publiée par les membres permanents lors de la Conférence de San Francisco le 7 juin 1945 repose sur le principe fondamental selon lequel ce veto est plus une responsabilité qu'un privilège. Néanmoins, cette disposition de la Charte n'a pas recueilli le plein accord des Membres de l'ONU. L'exercice du droit de veto remet en cause l'égalité souveraine qui doit prévaloir entre les États. Il ne favorise ni l'unité, ni la recherche de l'entente. Comme nous l'avons constaté au fil des ans, le veto favorise les divisions entre les membres du Conseil et sape sa crédibilité, sa légitimité et sa transparence aux yeux du reste de la communauté internationale.

Pour ces raisons et bien d'autres qui ont déjà été exposées, le Mexique réaffirme que l'augmentation du nombre de membres permanents au Conseil de sécurité ne représenterait pas une véritable réforme. Au contraire, elle ne ferait que renforcer les conditions qui ont conduit à la paralysie du Conseil et à son absence au moment où l'on en avait le plus besoin. La réforme doit aboutir à un organe qui profite avant tout à tout le monde, collectivement. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales – un mandat essentiel du Conseil – ne peut être soumis aux intérêts nationaux, et encore moins aux privilèges perpétuels de quelques-uns.

Afin de faire avancer les négociations, le Mexique et le Groupe du consensus ont présenté une formule de compromis, telle que décrite par la représentante de l'Italie, qui est une autre option pour parvenir à une réforme complète et réaliste basée sur les principes énoncés dans la décision 62/557. Un Conseil de sécurité basé sur cette option serait plus démocratique, plus représentatif, plus efficace et plus transparent. Une réforme globale du Conseil implique l'augmentation du nombre de membres non permanents démocratiquement élus. Mais cela ne suffit pas ; ses méthodes de travail doivent également être améliorées de manière décisive.

Si l'élimination du veto est une aspiration légitime de nombreux pays – dont le Mexique – depuis la création de l'Organisation, nous sommes conscients que la limitation de son utilisation est une proposition qui peut avoir des effets immédiats et plus réalistes. L'initiative franco-mexicaine visant à limiter l'utilisation du veto pour prévenir les atrocités criminelles compte déjà 105 signataires qui l'ont entérinée. C'est un signe incontestable qu'une majorité des Membres de l'ONU souhaite que le Conseil change ses méthodes de travail et que les membres permanents agissent de manière plus responsable. Le droit de veto ne peut pas être considéré comme un signe de prestige ou un privilège, ce qui aiguiserait l'appétit pour l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité. Une telle approche va à l'encontre de la démocratisation de l'ONU et de la recherche d'un meilleur équilibre et d'une plus grande représentation des pays et des régions au sein même du Conseil.

En bref, le Mexique lance aujourd'hui les appels suivants pour que nous puissions travailler de manière constructive lors du prochain cycle de négociations intergouvernementales.

Premièrement, il faut dégager des consensus pour faire avancer le processus. Nous avons déjà plusieurs sujets de convergence. Par exemple, il n'y a aucune opposition à l'élargissement de la catégorie des membres élus non permanents, en particulier en ce qui concerne une plus grande représentation de l'Afrique, comme il se doit. Deuxièmement, tant qu'il n'y a pas d'accord sur une proposition spécifique de réforme globale, il est essentiel de poursuivre notre dialogue, mais dans un esprit de plus de compromis et moins d'antagonisme. Troisièmement, nous devons écouter les propositions des groupes de négociation avec ouverture d'esprit et volonté politique. Nous ne devons pas rejeter les propositions a priori, mais les étudier avec intérêt et respect, comme il sied à toute négociation multilatérale à l'ONU. Quatrièmement, il est important de revoir nos positions en faisant preuve d'un esprit d'autocritique et de les actualiser le cas échéant. La proposition faite par le Groupe du consensus a été continuellement modifiée, et nous avons l'intention de continuer à le faire. Cinquièmement et enfin, nous voulons tous un Conseil de sécurité qui soit en phase avec les besoins et les défis contemporains. La réforme ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme un moyen de garantir un monde plus sûr et plus pacifique, fondé sur le droit international et la coopération.

Le Mexique s'engage à contribuer au processus de réforme de cette manière et à œuvrer en faveur de plus d'efficacité et de transparence et d'une meilleure responsabilisation du Conseil, en tant que membre élu de cet organe pour la période 2021-2022.

M. Park Chull-Joo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui le débat annuel de l'Assemblée générale sur l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité.

Ma délégation se félicite vivement de la nomination de l'Ambassadrice Joanna Wronecka, de la Pologne, et de l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, du Qatar, comme Coprésidentes de la prochaine session de négociations intergouvernementales. J'ai une grande confiance dans leur capacité et leur leadership pour faciliter ce processus dans un esprit de transparence et d'équité, et je les assure du plein soutien de ma délégation. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les remerciements sincères de ma délégation à l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, des Émirats arabes unis, pour son excellent travail au cours des trois dernières années en tant que Coprésidente des négociations intergouvernementales.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la Représentante permanente de l'Italie au nom du Groupe du consensus. Je voudrais maintenant faire les observations suivantes à titre national.

Premièrement, nous devons aborder la réforme du Conseil de sécurité non pas sous l'angle des intérêts nationaux ou de groupes de pays, mais au moyen de délibérations sur ce qui est plus dans l'intérêt de l'avenir du Conseil et du monde. Nous avons tous été témoins de la manière dont le Conseil a réagi à la crise mondiale de la pandémie. Le retard accusé dans l'adoption d'une résolution visant à appuyer l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial montre comment l'exercice du droit de veto ou la menace de veto peut porter atteinte aux travaux du Conseil. C'est pourquoi une majorité écrasante des Membres a constamment critiqué le veto lors des précédentes discussions sur les négociations intergouvernementales. Il est difficile d'imaginer comment ajouter de nouveaux membres permanents disposant d'un droit de veto pourrait rendre un nouveau Conseil plus efficace et plus réactif face aux crises internationales. Toute réforme doit viser à régler le problème qui se pose, et non l'aggraver.

En outre, le monde ne sera jamais statique, et la composition de tout Conseil réformé doit être aussi souple que possible pour refléter la nature changeante de la dynamique géopolitique mondiale. C'est précisément ce que vise la proposition du Groupe du consensus. Prenons cette analogie : si nous étions tous à bord d'un même avion, les quelques membres permanents privilégiés du Conseil pourraient être comparés aux passagers qui sont en première classe. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas davantage de sièges en première classe, mais d'une réforme qui tienne compte des aspirations de l'ensemble des Membres à disposer d'un Conseil plus démocratique, plus représentatif, plus efficace, plus transparent et plus responsable.

Deuxièmement, nous devons nous efforcer de mettre en place une réforme démocratique qui profite à tous les États Membres, et non à quelques-uns. Même si nous avons nos divergences, nous sommes tous d'accord sur quelques points : les membres non permanents doivent être élus démocratiquement ; les 188 États Membres qui ne font pas partie des cinq membres permanents du Conseil de sécurité souhaitent et méritent de siéger au Conseil ; et nous devons améliorer la représentation des pays en développement, notamment les pays africains, les petits États insulaires en développement et les petits États. La proposition du Groupe du consensus d'ajouter plus de membres non permanents – qui seraient élus démocratiquement et en assurant la pleine représentation de chaque groupe sur la base d'une représentation géographique équitable – est un plan solidement ancré dans ces points de convergence. C'est pourquoi j'estime que c'est la formule la plus viable et la plus démocratique susceptible de recueillir le plus large appui possible.

Troisièmement, nous réaffirmons le rôle central des négociations intergouvernementales en tant que seul cadre légitime pour les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Dans nos efforts pour parvenir à la réforme du Conseil, il est impératif de ne pas choisir une solution à court terme mais plutôt d'œuvrer à une réforme durable basée sur le consensus des États Membres. Ce qui importe davantage, c'est la direction dans laquelle nous allons, et non la vitesse à laquelle nous avançons. C'est précisément pour cette raison que les négociations intergouvernementales qui permettent des discussions franches et approfondies dans un cadre informel sont le cadre le plus approprié pour négocier et faire avancer la réforme du Conseil de sécurité. Dans cet esprit, nous avons observé avec préoccupation l'accent excessif mis récemment par certains membres sur

les aspects procéduraux plutôt que sur les discussions de fond. Nous espérons qu'au cours du prochain cycle de négociations intergouvernementales, les discussions porteront sur le fond et sur l'élargissement des domaines de convergence, en faisant fond sur les avancées réalisées au prix d'efforts considérables lors des sessions précédentes.

La République de Corée, aux côtés du Groupe du consensus, réaffirme son engagement ferme à travailler avec l'Assemblée et tous les groupes d'États et États Membres en vue d'atteindre notre objectif commun de réforme du Conseil de sécurité.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais dire que ce fut un privilège et un défi intéressant de coprésider les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité au cours des soixante-douzième, soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions de l'Assemblée générale. Je suis heureuse de voir l'autre Coprésidente de l'année dernière, l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, reprendre le flambeau cette année encore et apporter une continuité et une sagesse indispensables à ce processus. Je lui souhaite, ainsi qu'à l'Ambassadrice Al-Thani, du Qatar, plein succès dans la conduite des négociations intergouvernementales de cette année.

Les débats généraux annuels sur la réforme du Conseil de sécurité sont l'occasion d'examiner cette question dans sa globalité, de souligner notre conviction commune quant à la nécessité urgente de réformer le Conseil et d'examiner où nous en sommes. Je voudrais partager quelques réflexions sur ces points en me basant sur mon expérience en tant que Coprésidente.

Le monde du XXI^e siècle est incontestablement multipolaire, et le système multilatéral actuel doit mieux refléter cette réalité. Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été l'occasion de réfléchir à la pertinence du système multilatéral. L'un des principaux éléments qui ressortent des déclarations faites par nos représentants au cours de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale est l'impérieuse nécessité de mieux réformer l'Organisation afin de mieux relever les défis d'aujourd'hui et bien sûr, de demain. Et il est indéniable que le monde d'aujourd'hui est très différent de celui de 1945, et que les outils et mécanismes mis en place pour un monde bipolaire ne sont plus adaptés au maintien de

la paix et de la sécurité internationales dans un monde multipolaire et de plus en plus fragmenté. C'est cette fragmentation qui a rendu les efforts de réforme plus difficiles ces dernières années.

L'appel à la réforme de l'ONU est parfois rejeté comme étant irréaliste ou une perte de temps, mais c'est le contraire qui est vrai. Si nous, en tant qu'États Membres de l'ONU, ne parvenons pas à aligner l'Organisation sur les réalités du monde multipolaire en dehors de ces murs, alors l'ONU perdra sa pertinence dans le monde réel. Ce n'est pas d'un changement radical, mais d'une évolution naturelle dont le système a besoin aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'aucun progrès n'a été réalisé. Les États Membres ont fait des efforts considérables ces dernières années pour faire en sorte que l'ONU soit adaptée à sa mission. Grâce également au leadership du Secrétaire général, nous avons mis en route des réformes de fond du système de développement des Nations Unies, notamment ses structures de gestion, et de l'architecture de paix et de sécurité.

La réforme du Conseil de sécurité doit être considérée dans le contexte de ces efforts plus larges visant à garantir la pertinence de l'ONU et sa capacité à fonctionner de manière efficace et légitime. Le Conseil de sécurité – le garant de la paix et de la sécurité internationales – n'a pas suivi le rythme des évolutions fondamentales du paysage mondial au cours des 75 dernières années. Quiconque se demande à quoi ressemblerait un monde multipolaire sans outils et mécanismes multilatéraux efficaces n'a qu'à regarder l'Europe à la veille de la Première Guerre mondiale. La question de savoir comment faire de la réforme du Conseil une réalité est inscrite à notre ordre du jour depuis plus de 20 ans, mais où en sommes-nous exactement dans ce processus et comment allons-nous progresser ?

Si nous examinons attentivement où nous en sommes dans nos travaux, nous pouvons constater qu'au fil des ans, comme beaucoup l'ont déclaré aujourd'hui dans cette salle, des progrès graduels ont été réalisés pour faire avancer la réforme, et que nous pouvons y faire fond.

Premièrement, nous avons pris collectivement la décision d'abandonner le modèle qui voulait que nous rédigeons de nouveaux documents finaux année après année. Grâce à une importante rationalisation de la part des États Membres et à des analyses profondes des différents groupes de questions relatives à la réforme, aujourd'hui, nous avons seulement deux documents sur lesquels se basent nos travaux : le document-cadre et le

document sur les éléments communs révisés et les questions à examiner plus avant. Dans une organisation où l'évolution des textes est au cœur de nos travaux, c'est un signe de plus de convergence que de divergence dans notre approche.

Deuxièmement, ces dernières années, l'accent a été mis à nouveau sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Le raisonnement est simple : pour améliorer l'efficacité et l'efficience du Conseil, il ne faut pas attendre que la nouvelle composition d'un Conseil réformé devienne une réalité. De nombreuses pratiques efficaces peuvent être mises en œuvre et contribueront grandement à rendre le Conseil de sécurité plus légitime sous sa forme actuelle.

Troisièmement, nous avons adopté la pratique qui consiste à ce que les coprésidents dirigent les débats en soumettant des questions précises à l'examen des États Membres. Grâce à cette méthode, nos réunions ne sont plus de simples répétitions de positions bien connues mais plutôt un dialogue plus direct entre les délégations en vue de créer de nouvelles possibilités de parvenir à un consensus ou du moins de mieux comprendre les positions des uns et des autres et les raisons qui sous-tendent ces positions. Nous sommes convaincus que ces innovations ont préparé le terrain pour de nouvelles avancées dans les années à venir.

Étant donné que nos travaux ont été interrompus au cours de la session précédente en raison de la nature sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et que la majorité des États Membres ont estimé que le format numérique n'était pas approprié pour le processus de négociations intergouvernementales, les deux réunions que nous avons pu tenir ont permis de mener des discussions importantes qui pourront être poursuivies et approfondies cette année, en particulier en ce qui concerne la représentation régionale au sein d'un Conseil élargi.

Certains États Membres affirment que les négociations intergouvernementales ne sont qu'un cadre pour répéter des positions déjà établies, voire pour bloquer le processus de réforme. Il n'est pas d'organisation au monde plus axée sur les processus que l'ONU. Toutefois, le format actuel ne permettra de mener un véritable échange d'idées et de positions que lorsque les États Membres décideront que le moment est venu de conclure les négociations sur la refonte du Conseil de sécurité en cet organe que nous voulons, capable de relever les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés.

La réforme du Conseil de sécurité est une tâche difficile car elle est considérée par beaucoup comme un jeu à somme nulle, où le gain des uns implique nécessairement une perte pour les autres ou une menace directe pour leurs intérêts fondamentaux en matière de sécurité nationale. Avec le recul, force est de reconnaître qu'un système qui risque de perdre à terme notamment sa pertinence et sa légitimité aura de plus en plus de mal à maintenir un ordre international fondé sur des règles, ce qui serait une perte pour nous tous.

Par conséquent, notre recommandation serait de faire descendre la température dans le cadre de ce processus pour que nous puissions aller de l'avant sur la base d'une approche claire et pragmatique, qui profite à tout le monde. Il nous incombe de jeter des ponts dans le cadre de nos travaux cette année, de recenser les domaines de convergence et de nous mettre d'accord sur une vision commune d'un Conseil réformé, qui garantit la représentation équitable des régions du monde et qui reflète la nature multipolaire du monde d'aujourd'hui. Je souhaite bonne chance aux Coprésidentes dans cette entreprise importante.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites respectivement par le Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par le Représentant permanent du Koweït au nom du Groupe des États arabes. Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, qui ont été nommées Coprésidentes du cycle actuel des négociations intergouvernementales. Je voudrais également exprimer ma gratitude à l'Ambassadrice Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les négociations intergouvernementales au cours des trois dernières années. Il est remarquable que ces dernières années, la norme est devenue que les femmes assument la direction des principaux processus de négociation à l'ONU. Nous appuyons et apprécions vivement cette pratique, car elle renforce le rôle des femmes sur la scène internationale.

Alors que nous entamons le cycle actuel des négociations sur la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité, qui est sans aucun doute la pierre angulaire de notre système international multilatéral, nous devons

examiner ce qu'il a accompli au cours des derniers mois, notamment sa gestion de la pandémie et dans le contexte de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. En fait, le moment de la réflexion est venu. Qu'ont fait les Nations Unies et le Conseil de sécurité face à l'une des plus graves menaces auxquelles l'humanité a été confrontée depuis la création de l'Organisation ? Le Conseil de sécurité nous a-t-il rassemblés pour faire face à cet ennemi qui ne fait pas de distinction entre les membres élus et les membres permanents ? Notre système multilatéral a-t-il été à la hauteur de nos attentes en matière de coopération internationale ? Nous connaissons tous les réponses à ces questions.

Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique collective d'entreprendre des mesures courageuses pour remédier aux faiblesses de notre système international. Par conséquent, l'Égypte est convaincue de l'importance de parvenir à une réforme véritable et globale du Conseil de sécurité, car il s'agit d'un pilier fondamental d'une réforme générale de l'ONU, de la revitalisation du système multilatéral et de la promotion des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Une telle réforme nous permettrait de faire face aux réalités de notre monde contemporain et à ses défis sans précédent, de répondre aux aspirations légitimes des pays en développement et de corriger l'injustice historique subie par le continent africain. Nous devons donc continuer à faire avancer les négociations intergouvernementales, conformément à la décision 62/557.

Il est impératif que nous travaillions de manière transparente, inclusive et dans le cadre d'un processus dirigé par les États Membres afin de parvenir à une solution qui bénéficie du plus large soutien politique possible, notamment en ce qui concerne les cinq grandes questions sur lesquelles portent les négociations. À cet égard, l'Égypte estime qu'aucune véritable réforme du Conseil de sécurité n'est possible sans remédier à son déséquilibre structurel. Le Conseil, dans sa forme actuelle, a cinq membres permanents qui ont le droit de veto, alors que la Charte des Nations Unies consacre le principe de l'égalité entre tous les États.

Cette lacune montre clairement que la Position commune africaine, telle que définie dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est à la fois juste et rationnelle. Cette position appelle en principe à l'abolition du droit de veto, et dans le cas où il ne serait pas aboli, les nouveaux membres permanents devraient jouir des mêmes droits et privilèges, y compris le droit

de veto, afin de garantir une représentation équitable et une réforme efficace. L'Égypte réitère son attachement au Consensus d'Ezulwini et à la Déclaration de Syrte, qui présentent une vision globale des cinq grandes questions interdépendantes.

Je voudrais parler franchement clairement des négociations intergouvernementales, qui sont de plus en plus polarisées ces derniers temps. Lorsque le processus de négociations intergouvernementales a été lancé en 2009, le but était de mener un dialogue de bonne foi et sur la base du respect mutuel, de l'ouverture, de la transparence et de l'inclusion en vue de parvenir à une véritable réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons que cela reste la seule voie pour parvenir à une réforme du système international.

Nous avons toutefois constaté, année après année, que les négociations intergouvernementales sont passées d'un dialogue constructif sur la réforme du Conseil à une course pour devenir membre de cet organe, sans aucun égard pour la substance et la faisabilité réelle du processus de réforme. À cet égard, nous rejetons les tentatives de certains visant à exploiter stratégiquement la Position commune africaine en tant que talon d'Achille pour poursuivre des intérêts personnels, sans aucun désir sincère de faire en sorte que les États africains obtiennent tous les éléments énoncés dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

Conformément à la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), je demande à tous les Membres de donner un nouveau souffle aux négociations intergouvernementales – en essayant de se comprendre et non en se faisant concurrence ; en discutant des cinq grandes questions sur lesquelles porte la réforme au lieu de perdre du temps dans des discussions parallèles et inutiles sur les mécanismes du processus de négociation lui-même ; et en recherchant des solutions fondées sur la compréhension mutuelle au lieu de s'en tenir à un document qui reflète les équilibres actuels. Je voudrais vous poser cette question directement : la question du veto nous amènera-t-elle à une solution pour le processus de réforme du Conseil de sécurité ?

En conclusion, j'espère que les efforts déployés lors de la présente session traduiront une volonté collective de réaliser de réelles avancées sur cette question et de parvenir à un consensus entre les différents États et groupes afin d'arriver à une solution bénéficiant de la plus large acceptation possible. Je souligne une fois de

plus que l'Égypte est déterminée à travailler avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en vue de réaliser une réforme globale conduisant à un Conseil de sécurité plus transparent, plus crédible et plus équitable – capable de jouer efficacement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon s'associe à la déclaration faite par le représentant du Brésil au nom du Groupe des Quatre. Je souhaiterais ajouter quelques remarques à titre national.

Le Japon salue la nomination rapide des Coprésidentes des négociations intergouvernementales, l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et l'Ambassadrice Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et nous sommes reconnaissants à la Coprésidente sortante, l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh, pour sa contribution. Le Japon se félicite de votre ferme volonté, Monsieur le Président, d'augmenter le nombre de réunions de négociations intergouvernementales au cours de cette session. Soyez assuré que vous-même et les Coprésidentes bénéficierez du soutien total du Japon tout au long de cette session.

Le 21 septembre, les chefs d'État et de gouvernement, représentant les peuples du monde, ont adopté la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), dans laquelle les États Membres se sont engagés à insuffler une nouvelle vie aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Le moment est venu de redynamiser notre travail dans les négociations intergouvernementales.

Le Japon est convaincu qu'il est plus urgent que jamais de renforcer le rôle des pays en développement et des principaux contributeurs aux Nations Unies afin de doter le Conseil de plus de légitimité, d'efficacité et de représentativité. Dans ce contexte, je voudrais réitérer notre soutien à la Position commune africaine, comme le stipulent le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Le Japon a clairement exprimé son soutien à la Position commune africaine lors de la septième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue à Yokohama en août 2019, et lors des réunions de négociations intergouvernementales de la soixante-quatorzième session.

Le Japon estime également que les nouveaux sièges permanents au sein d'un Conseil de sécurité réformé devraient être attribués aux États Membres qui

ont la capacité et la volonté d'assumer des responsabilités majeures en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Afin d'insuffler une nouvelle vie à nos discussions, je voudrais faire trois propositions concrètes.

Premièrement, étant donné que nous n'avons tenu que deux réunions du processus de négociations intergouvernementales au cours de la session précédente, le Japon prie les Coprésidentes de bien vouloir convoquer la première réunion de cette session immédiatement, avant la fin de l'année, dans le prolongement direct des deux réunions qui se sont tenues au cours de la soixante-quatorzième session. S'il n'est pas possible de tenir des réunions en personne, nous devons faire preuve de souplesse et explorer tous les moyens nous permettant de poursuivre notre travail. Les Coprésidentes sont également invitées à établir un ordre du jour bien ciblé et annoté afin d'éviter la répétition de positions bien connues des États Membres dans leurs déclarations générales.

Deuxièmement, les modalités des négociations intergouvernementales doivent être améliorées afin que le processus soit plus ouvert, plus transparent et plus inclusif. Plus précisément, nous devons appliquer le Règlement intérieur de l'Assemblée générale au processus de négociations intergouvernementales. Il convient de tenir des procès-verbaux officiels et d'organiser la diffusion en direct sur le Web. Les négociations intergouvernementales doivent être transformées et passer du stade de forum de discussion à celui de processus de négociations légitime.

Troisièmement, les discussions des négociations intergouvernementales doivent être axées sur les résultats et, dans cette optique, les négociations basées sur des textes doivent commencer dans les meilleurs délais. Essayons, d'ici la fin de cette session, de nous mettre d'accord sur un document unique qui servira de base à nos négociations intergouvernementales. Pour ce faire, nous pourrions mettre le document relatif aux éléments révisés à jour après chaque série de réunions et indiquer dans le texte les positions de chaque État Membre. Comme l'a mentionné aujourd'hui notre collègue l'Ambassadeur du Brésil, parvenir à un consensus avant de négocier signifierait commencer le processus par la fin ; ce n'est pas une méthode indiquée.

Qu'il me soit permis de souligner, en guise de conclusion, que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne doit pas servir de prétexte pour bloquer

les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Les divergences de position entre les États Membres doivent et peuvent être résolues par la négociation. Telle est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Le Japon espère que sous votre leadership, Monsieur le Président, et sous celui des Coprésidentes, cette session anniversaire se traduira par davantage de réunions de négociations intergouvernementales ainsi que par des discussions approfondies et axées sur les résultats.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat. Ma délégation vous assure de son soutien et de sa volonté de contribuer au succès de cette soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

L'Inde s'associe aux déclarations faites par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom du Groupe L.69, et par le représentant du Brésil au nom du Groupe des Quatre. Nous souscrivons également aux déclarations du Représentant permanent de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et de la Représentante permanente de la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes.

Nous nous félicitons de la nomination rapide des Coprésidentes des négociations intergouvernementales et adressons ainsi nos félicitations à l'Ambassadrice Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, et à l'Ambassadrice Al-Thani, Représentante permanente du Qatar.

Le Conseil de sécurité actuel est un organe affaibli. Il n'a pas été en mesure d'agir avec crédibilité, notamment en raison de son caractère non représentatif. Mais nous devons également nous poser la question suivante : qu'en est-il de ce processus de négociations intergouvernementales auquel nous semblons si attachés ? En plus d'une décennie, ce processus n'a fait l'objet d'aucune avancée, et tout ce que nous entendons, ce sont des déclarations passionnées sur la nécessité d'une réforme. Ce processus n'a pas progressé, non seulement parce qu'il est informel, mais aussi parce qu'il n'a ni règlement intérieur ni procédure de procès-verbal. Il en est ainsi depuis dix ans. Nous sommes obligés de prendre nos propres notes, ce qui représente une charge de travail importante pour les petits et moyens États.

Les pays qui versent des larmes de crocodile vis-à-vis de ces derniers sont les mêmes qui leur refusent la courtoisie la plus élémentaire de les aider à tenir un procès-verbal officiel des discussions. Dans la mesure où le contenu de nos débats n'est pas consigné, nous

recommençons l'année suivante comme si rien ne s'était passé auparavant – et nous n'avons même pas de texte unique de négociation. Les négociations intergouvernementales sont davantage une plate-forme de débat philosophique qu'un processus sérieux tenu à l'ONU, axé sur les résultats et composé d'États Membres souverains.

Comment en est-on arrivé là ? Par le fait qu'une poignée de pays ne veulent pas que nous avançons. Ils ont empêché les négociations intergouvernementales de progresser. Ils utilisent les négociations intergouvernementales comme un écran de fumée, notamment par crainte de devoir se prononcer sur la réforme du Conseil de sécurité. La condition qu'ils ont énoncée – le consensus total de tous les États Membres – est impossible à remplir. Ironie du sort, cette situation se produit au moment où, pas plus tard que la semaine dernière, nous nous empressons de nous doter du droit de vote électronique. Or, en matière de négociations intergouvernementales, ces pays ne veulent pas de vote, et encore moins électronique, et n'accepteront qu'un consensus total.

À l'Assemblée générale, nous appréhendons même d'utiliser les mots qui ont pourtant été adoptés à l'unanimité par nos propres dirigeants dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1). Dans la lettre du Président de l'Assemblée générale qui accorde le mandat aux co-facilitateurs, il n'est pas fait mention de la volonté de « donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité » (*résolution 75/1, par. 14*). J'espère que nous n'avons pas commencé à nous distancier de cette déclaration avant même que son encre ne soit sèche.

L'Assemblée a entendu au cours du débat général les dirigeants du monde réclamer en chœur une réforme urgente des structures décisionnelles multilatérales, en particulier du Conseil de sécurité. Faisant écho aux aspirations de plus d'un milliard de mes concitoyens, le Premier ministre Modi a demandé si le processus de réforme arriverait un jour à sa conclusion logique (voir A/75/PV.3). La question que nous nous posons aujourd'hui encore au sujet des négociations intergouvernementales est la suivante : quand le processus de réforme commencera-t-il ?

Quelle forme pourrait prendre une véritable avancée au terme de cette soixante-quinzième session ?

Premièrement, nous souhaitons que le Règlement intérieur de l'Assemblée générale soit appliqué aux négociations intergouvernementales afin de mettre en place un processus ouvert, inclusif et transparent.

Deuxièmement, nous demandons l'ouverture de négociations fondées sur des textes. Un texte reflétant l'ensemble des positions et des propositions des États Membres sera nécessaire pour que nous puissions progresser.

Troisièmement, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Position commune africaine, comme le précisent le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Lors du dernier sommet du Mouvement des pays non alignés, 120 dirigeants ont pour la première fois affirmé leur soutien à la Position commune africaine. Ne détournons pas cette discussion en demandant une plus grande représentation pour l'Afrique seulement. Exigeons plutôt une meilleure représentation de tous les pays qui méritent d'être représentés au Conseil de sécurité, y compris des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'ailleurs.

Pour y parvenir, nous avons besoin d'un processus sérieux et crédible. Sur le fond, bien que la position de l'Inde soit connue, qu'il me soit permis de répéter ici, pour mémoire, que nous croyons que la grande majorité des États Membres sont, comme nous, favorables à l'élargissement des catégories de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité.

Je ne souhaite pas faire perdre le temps de l'Assemblée en répondant aux remarques absurdes et irresponsables faites par le Représentant permanent du Pakistan, qui adopte une attitude « pavlovienne » à chaque fois qu'on mentionne le nom de mon pays. On attend de ce forum des débats sérieux, et non des allégations frivoles.

Nous devons veiller à réaliser des progrès décisifs cette année. À défaut, j'ai le sentiment que les pays favorables à une véritable réforme et souhaitant tenir l'engagement pris par nos dirigeants se verront obligés, pour obtenir des résultats, d'outrepasser les négociations intergouvernementales et de se tourner peut-être vers l'Assemblée générale elle-même. Si tel devait être le cas, il nous faudra, sans hésiter, repenser le processus de négociations intergouvernementales lui-même.

Je suis convaincu que vous veillerez, en tant que Président de l'Assemblée générale, à ce que les négociations intergouvernementales produisent des résultats. La précédente session de négociations

intergouvernementales a été interrompue de manière inattendue en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et pourtant, d'autres organismes et processus des Nations Unies ont réussi à s'adapter aux nouvelles circonstances et à poursuivre leurs délibérations dans des formats innovants. Nous espérons que la pandémie ne sera plus utilisée comme excuse au cours de la présente session pour bloquer les négociations intergouvernementales, sous prétexte que celles-ci doivent se tenir en personne.

L'Inde poursuivra le travail avec tous les pays qui croient véritablement en une réforme du Conseil de sécurité.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse vous remercie, Monsieur le Président, pour la convocation de la présente séance. Je voudrais aussi remercier l'ancienne facilitatrice, M^{me} Nusseibeh, l'Ambassadrice des Emirats Arabes Unis, pour son travail, et féliciter les deux nouvelles facilitatrices, l'Ambassadrice Al-Thani, du Qatar, et l'Ambassadrice Wronecka, de la Pologne, et leur souhaiter plein succès pour leur important travail.

Nous nous félicitons du haut niveau d'engagement et de l'intérêt témoigné par les États Membres pour travailler vers une représentation plus équitable au sein du Conseil de sécurité, ainsi que dans le cadre de ses négociations intergouvernementales. D'une manière générale, la Suisse voit l'élargissement du Conseil de sécurité de façon positive. L'élargissement devrait offrir une meilleure représentation à certains groupes de pays, en particulier le Groupe des États d'Afrique. Ce faisant, il convient de veiller à ne pas imposer l'ordre mondial actuel pendant des décennies.

La Suisse se prononce contre des droits de veto additionnels et plaide pour des contraintes volontaires des droits de veto existants, à savoir dans les situations de génocide et autres violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Mon pays s'engage à cet égard pleinement pour la promotion, l'élargissement et la mise en œuvre du code de conduite contre les atrocités du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, actuellement soutenu par 121 États Membres.

Il n'y a pas de moyen évident de sortir de l'impasse actuelle face aux divergences apparentes dans le cadre des négociations intergouvernementales. Pour tenter d'y remédier, la Suisse estime que nous devrions envisager une troisième catégorie d'un nombre très limité de sièges non permanents mais renouvelables. Une telle catégorie permettrait aux principaux acteurs

régionaux d'occuper une position à plus long terme au sein du Conseil de sécurité. Chaque mandat devrait être suffisamment long pour permettre le renforcement des connaissances institutionnelles et éviter une campagne permanente en vue d'une réélection.

Un Conseil de sécurité élargi devra bien entendu adapter ses méthodes de travail à cette nouvelle réalité, mais nous estimons que l'amélioration du fonctionnement du Conseil dans sa constitution actuelle est encore plus urgente. La Suisse va donc continuer de s'engager de manière décidée pour promouvoir des méthodes de travail du Conseil de sécurité qui assurent un fonctionnement aussi efficace, transparent et inclusif que possible et renforcent ses instruments de redevabilité vis-à-vis de l'Assemblée générale.

M^{me} Benziane (Maroc) : Je tiens tout d'abord à féliciter S.E. M^{me} Joanna Wronecka, Représentante permanente de la Pologne, pour sa reconduction à la coprésidence du processus de négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Je félicite également S.E. M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, pour sa désignation à la coprésidence dudit processus, et je voudrais les assurer du plein soutien du Maroc dans l'accomplissement de leur mandat. Je souhaite également saisir cette occasion pour saluer le travail remarquable accompli par S.E. M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, durant les sessions précédentes de ce processus.

Ma délégation souscrit également aux déclarations prononcées par la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique et par le Koweït au nom du Groupe des États arabes et souhaite souligner les éléments suivants à titre national.

Le Conseil de sécurité est désigné par la Charte des Nations Unies comme l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Son mandat est clair et ne souffre d'aucune ambiguïté. Nous réaffirmons dans ce sens que chaque organe devrait s'acquitter de ses fonctions, ses mandats et ses pouvoirs respectifs tels que définis par la Charte des Nations Unies. Nous réitérons aussi notre position pour préconiser un plus grand renforcement et une modernisation de l'ONU et réformer le Conseil de sécurité de manière à le rendre plus efficace, plus efficient, plus transparent et plus représentatif.

La réforme du Conseil doit être globale et non graduelle et doit prendre en compte les cinq groupes de questions sans exclusivité ni distinction, conformément au cadre établi par la décision 62/557, tout en tenant compte des liens qui existent entre les cinq groupes de questions à négocier afin de pouvoir orienter le processus de réforme.

En effet, on ne saurait parler de la taille d'un Conseil de sécurité élargi sans parler des catégories de membres. Par ailleurs, la taille d'un Conseil élargi aurait une incidence sur la question de la représentation régionale équitable. Le Conseil de sécurité devrait être plus représentatif, et cela ne saurait se faire au détriment de son efficacité, de son efficience ou de sa redevabilité. Pour le Maroc, l'élargissement du Conseil est une nécessité absolue, mais c'est aussi une question épineuse qui doit être soigneusement pensée et menée.

Compte tenu du contexte international actuel, il est inacceptable que l'Afrique reste le seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents et à être sous-représenté dans la catégorie des membres non permanents du Conseil. Ces injustices historiques contre l'Afrique nous interpellent tous et nous incitent à les rectifier en veillant à assurer une représentation accrue de l'Afrique au sein d'un Conseil de sécurité réformé, avec au moins deux sièges permanents et cinq sièges non permanents.

À cet égard, je tiens à réitérer que le Maroc souscrit à la Position commune africaine. Le Consensus d'Ezulwini continue de bénéficier d'un très large appui de la majorité des États Membres et demeure une option viable dans le processus de réforme. Mon pays appuie une représentation juste et équitable de l'Afrique dans les deux catégories de sièges, tel que précisément décliné, afin de rendre justice à notre continent. Il redeviendra par la suite à l'Afrique de décider de ses représentants dans le Conseil de sécurité réformé.

Comme le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États arabes mérite lui aussi une représentation plus importante au sein du Conseil de sécurité élargi. L'absence d'une représentation permanente des pays arabes pourtant fortement concernés par les questions traitées au Conseil de sécurité est fort regrettable.

À cet égard, un siège arabe permanent disposant de toutes ses prérogatives, ainsi qu'une représentation adéquate dans la catégorie des membres non permanents permettront de répondre aux exigences légitimes du Groupe des États arabes. Par ailleurs, nous estimons

que la question du veto doit être plus largement débattue en raison de sa portée, de ses implications pour la réforme et de ses conséquences sur la crédibilité de l'Organisation. Sur cette question, nous estimons que tant que le droit de veto sera en vigueur, et par souci de justice, il doit être mis à la disposition de tous les membres permanents du Conseil de sécurité.

En conclusion, je tiens à réitérer le soutien de ma délégation aux deux Coprésidentes en souhaitant que cette session du processus de négociations intergouvernementales puisse rattraper le retard que nous avons subi en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) lors de la session passée. Je renouvelle aussi la détermination de ma délégation à continuer de participer de manière constructive et positive à ce cycle de négociations intergouvernementales et sa disposition à échanger avec tous les États Membres dans le but de parvenir à une réforme globale véritable du Conseil de sécurité, et ce dans un esprit constructif et transparent.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui.

Nous souhaitons tout d'abord féliciter les Représentantes permanentes de la Pologne et du Qatar pour leur nomination en tant que coprésidentes des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que leurs actions seront fondées sur les principes d'impartialité et tiendront compte, autant que faire se peut, des points de vue de tous les États participant au processus.

Nous remercions les Représentantes permanentes des Émirats arabes unis et de la Pologne qui, malgré tous les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) lors de la session précédente, ont pu mener les négociations à une conclusion logique, qui a abouti le 31 août à l'adoption de la décision 74/569.

La réforme du Conseil de sécurité est non seulement l'une des questions les plus importantes, mais aussi l'une des plus complexes à l'ordre du jour de l'Organisation. En effet, le Conseil est un organe qui, conformément à la Charte des Nations Unies, porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En cette année où nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes tous tournés vers son avenir et tentons de définir la meilleure voie à suivre pour son évolution, ce qui est impossible à envisager sans une réforme du Conseil de sécurité.

Parallèlement, nous devons reconnaître que les débats sur cette question sont en cours depuis de nombreuses années. Les États Membres ont fait quelques progrès en matière de réforme, mais une solution universelle, capable de satisfaire la majorité des États, n'est pas encore en vue.

Les positions des principaux acteurs de la réforme continuent de présenter des divergences profondes, quand elles ne sont pas diamétralement opposées. Dans ces conditions, nous ne voyons pas d'autre solution que de poursuivre un travail patient et progressif pour parvenir à une convergence des positions au cours de cette nouvelle session de l'Assemblée générale.

Notre position est bien connue. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie note la nécessité de rendre cet organe plus représentatif, principalement en accordant une plus grande représentativité aux États en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Nous sommes favorables à la réparation de l'injustice historique subie par l'Afrique, dont le nombre de sièges au Conseil ne correspond pas au rôle actuel du continent dans les affaires internationales ni au nombre total d'États africains.

Dans le même temps, les efforts visant à élargir le Conseil ne devraient pas affecter sa capacité à répondre efficacement et rapidement aux nouveaux défis. Dans ce contexte, nous sommes favorables au maintien d'une composition restreinte du Conseil de sécurité. Son nombre optimal de membres ne devrait pas dépasser la petite vingtaine.

Toute proposition conduisant à la violation des prérogatives des membres permanents actuels du Conseil de sécurité, y compris l'institution du veto, est à nos yeux inacceptable. Il convient de rappeler que l'institution du veto est un facteur important pour inciter les membres du Conseil à rechercher des solutions équilibrées. L'utilisation ou la menace d'utilisation du veto a empêché, à plus d'une occasion, que l'Organisation des Nations Unies soit associée à des entreprises douteuses..

Nous rappelons à l'Assemblée que le processus de réforme du Conseil de sécurité est une question qui concerne tous les États Membres, sans exception. Aussi la formule finale doit-elle bénéficier du plus large soutien possible. Nous sommes convaincus que la question de la réforme du Conseil de sécurité ne peut être résolue par un simple choix arithmétique consistant à soumettre certains modèles au vote dans le but d'arriver au nombre minimum de voix requis. Tout résultat

obtenu de cette manière n'ajouterait guère de crédibilité au Conseil de sécurité et ne renforcerait certainement pas l'Organisation.

Dans le même temps, nous sommes prêts à examiner toute option raisonnable permettant d'élargir la composition du Conseil de sécurité, y compris une solution dite de compromis intérimaire, pour autant qu'elle soit fondée sur le consensus le plus large possible au sein des Nations Unies.

Nous espérons que les efforts du Président de l'Assemblée générale et des Coprésidentes des négociations intergouvernementales seront axés sur la facilitation des négociations dans toute la mesure du possible, étant entendu que le processus devrait être dirigé par les États Membres. Il n'est pas possible de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité en imposant des documents de négociation ou des initiatives qui ne sont pas acceptés par tous les participants au processus. Les précédentes sessions de l'Assemblée générale ont montré la futilité et le danger de tenter de résoudre par la force la question de la réforme sans tenir dûment compte du large soutien des États Membres.

Les négociations doivent être menées avec calme et transparence et de façon inclusive, sans calendrier arbitraire. Il est important que nous gardions à l'esprit qu'il ne peut y avoir de place, dans ce processus, pour des calendriers artificiels, et qu'il ne faut pas non plus tenter de résoudre ce problème complexe d'un simple trait de plume..

Nous devons tenir compte de la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19. Seuls les États Membres ont le droit de déterminer le format dans lequel les négociations doivent se dérouler lors du prochain cycle de discussions. En tout état de cause, tout doit être mis en œuvre pour que les États Membres disposent de tous les outils nécessaires, en particulier des services d'interprétation, pour participer pleinement aux discussions.

Notre engagement à obtenir des résultats dans le cadre du format actuel des discussions reste inchangé. La plate-forme de négociations intergouvernementales a une légitimité à la fois unique et universelle pour l'ensemble des questions de réforme. S'écarter de cette plate-forme pourrait conduire à la désintégration de toute l'architecture des négociations, ce qui retarderait le processus de plusieurs années. En outre, compte tenu de la situation difficile actuelle, nous ne voulons

pas que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité créent de nouvelles divisions ou creusent les divisions existantes entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de diriger, à un moment aussi critique, cette réunion importante sur la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous tenons également à féliciter les Ambassadrices Wroncka et Al-Thani pour leur nomination en tant que coprésidentes du processus de négociations intergouvernementales. Nous remercions également l'Ambassadrice Lana Nusseibeh pour sa bonne gestion, ainsi que toutes les délégations, les coprésidents et le personnel du Secrétariat qui ont participé aux négociations précédentes.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la République de Sierra Leone au nom du Groupe des Dix, qui représente la Position commune africaine sur la question de la réforme. Nous souscrivons également à la déclaration faite par le représentant du Koweït au nom du Groupe des États arabes. Après les difficultés rencontrées pour convoquer des réunions lors de la dernière session en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous espérons qu'une nouvelle phase de négociations intergouvernementales commencera pendant la présente session de l'Assemblée générale.

Comme les représentants le savent, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont souligné une fois de plus le rôle principal de l'Assemblée générale dans la réalisation d'une représentation équitable au sein du Conseil de sécurité et dans l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que dans d'autres domaines liés au Conseil. Une telle évolution exige sans aucun doute que nous travaillions sérieusement afin de réaliser des progrès menant à un consensus logique, ce qui ne peut se produire que si nous sommes sincères et à l'écoute de nos préoccupations mutuelles.

Nous devons également nous efforcer d'atteindre les objectifs souhaités par le biais du processus de négociations intergouvernementales, qui dure depuis trop longtemps. Il existe déjà un consensus sur un certain nombre de points, et il nous est possible de trouver un terrain d'entente sur le reste. À cet égard, nous souhaitons souligner l'importance d'entamer des négociations sérieuses, tout en tenant compte de la nécessité urgente de réformer le Conseil de manière à développer

des méthodes de travail transparentes et efficaces et contribuer ainsi à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales. Tous les acteurs concernés doivent participer à l'ensemble des discussions qui se tiennent au sein du Conseil.

Cette année, nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, qui vise à régir les relations entre les États par le maintien de lois et de règlements internationaux afin de prévenir les crises et les conflits découlant de leur comportement. Cet objectif repose sur une diplomatie préventive et dissuasive, qui dépend essentiellement de la volonté de tous les États Membres d'agir de bonne foi, conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

Le monde a récemment connu de nouvelles évolutions majeures qui ne ressemblent pas à ceux des années 40 et 50 et qui nous obligent à prendre des mesures d'adaptation à l'avenant, notamment en réformant le principal organe des Nations Unies, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le Conseil de sécurité.

Cette réforme doit être globale et surtout assurer une représentation équitable, notamment en ce qui concerne le continent africain, qui compte 54 États Membres, soit près d'un tiers de l'ensemble des membres de l'ONU. On peine à imaginer que le continent africain n'ait toujours pas de représentation permanente au Conseil, alors même que plus de 70 % de son ordre du jour porte sur des questions propres à ce continent.

Tout le monde sait que le temps est venu de mettre fin à cette injustice historique contre l'Afrique et de reconnaître que ses revendications sont légitimes et réalistes. Ces exigences ont été exprimées par l'Afrique à de nombreuses reprises dans sa position commune, telle qu'elle a été adoptée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Cette position demande deux sièges permanents pour l'Afrique au Conseil de sécurité, avec tous les privilèges, y compris le droit de veto, ainsi que deux sièges non permanents supplémentaires.

Le processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité exige que nous examinions toutes les facettes de la réforme d'une manière globale, en tenant compte de la nécessité d'accélérer sa réalisation. Comme l'Assemblée le sait, cet examen ne peut se faire qu'en faisant preuve d'une volonté collective qui tienne compte des injustices du passé, notamment sur le plan de la représentativité et des méthodes de travail, qui se sont avérées

antidémocratiques, voire – aux yeux de certains – dictatoriales. La plupart des États du monde se retrouvent ainsi, du fait de ces méthodes, avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Je crois que tous les membres de l'Assemblée ont pu observer la façon dont la Libye, ces dix dernières années, a été directement victime des différends et des profondes divisions du Conseil de sécurité. Nous pensons donc qu'il est nécessaire de développer la relation du Conseil avec l'Assemblée générale, qui représente tous les États Membres de l'ONU, afin d'harmoniser les travaux des deux organes et de veiller à ce qu'ils ne se contredisent pas, comme s'il s'agissait de deux organes distincts appartenant à deux organisations différentes.

En conclusion, la Libye souligne qu'elle est prête à participer à la reprise des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité par le biais du Groupe des Dix et du Groupe des États arabes.

Nous espérons que ces négociations commenceront avant la fin de l'année et seront menées par tous les moyens possibles. Si le Conseil de sécurité est capable de tenir ses réunions virtuellement pour discuter des questions de paix et de sécurité internationales, alors la tenue de réunions sur la réforme de ce même Conseil ne devrait pas être difficile.

Nous exprimons également l'espoir que la reprise des négociations intergouvernementales marque le début d'un processus sérieux, dépourvu de procrastination, dans lequel les positions et les points d'accord des délégués de tous les groupes aux négociations seront compilés et documentés. Une telle approche nous permettra d'entamer un véritable dialogue, qui contribuera à la mise sur pied d'une réforme efficace et donc au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La séance est levée à 13 h 15.